

# PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL GÉNÉRAL DE LA COMMUNE DE VAL-DE-TRAVERS DU LUNDI 25 SEPTEMBRE 2017, A BOVERESSE, HALLE DE GYMNASTIQUE

---

**Présidence** : Mme Christiane Barbey (UDC)

La présidente ouvre la séance à 20h00, remercie chacun pour sa présence et souhaite la bienvenue à M. Jean Claude Schülé (UDC) pour sa première séance sur les bancs du Législatif.

---

## 1. APPEL

La présidente demande au chancelier de bien vouloir procéder à l'appel :

**Présents** : 36 membres.

- *Pour le PLR* : Malo Bortolini ; Jean-Paul Christen ; Quentin Di Meo ; Florian Dreyer ; Francy Dumont ; Hans Peter Gfeller ; Jean-Michel Rossetti ; Céline Rufener Eschler ; Roland Schorderet et Pierre-Alain Wyss.
- *Pour le PS* : Jean-Noël Bovard ; Gabriel Cimenti ; Pierre-Alain Devenoges ; Nathalie Ebner Cottet ; Sarah Fuchs-Rota ; Margherita Giovenco ; Antoinette Hurni ; Cécile Mermet Meyer ; François Oppliger ; Lydie Stirnemann ; Loris Vuilliomenet et Pierre Wexsteen.
- *Pour le POP* : Adriana Ioset et Philippe Vaucher.
- *Pour Les Verts* : Thierry Ray ; Sergio Santiago et Marie-France Vaucher.
- *Pour l'UDC* : Christiane Barbey ; Paul-André Matthey-Doret ; Laurent Kramer ; Sokol Mehmetaj ; Niels Rosselet-Christ (jusqu'à 22h) ; Frédéric Schlosser ; Jean Claude Schülé et Sylvia Schülé.
- *Indépendant* : Manfred Neuenschwander.

**Excusés** : 5 membres – M. Gilles Aeschmann (PLR), Mme Johana Eidam Vautherot (PLR), M. Jean-Philippe Franel (PLR) et M. Laurent Patthey (PLR) et M. Alexandre Toimil (PS) ainsi que M. Thierry Michel (cc).

4 conseillers communaux, le chancelier M. Alexis Boillat et Mme Valérie Marquis, secrétaire à la Chancellerie, ainsi que 20 spectateurs sont présents.

La présidente rappelle ensuite l'ordre du jour, qui se présente comme suit :

1. Appel
2. Lettres et pétitions
3. Procès-verbal de la séance extraordinaire du 28 août 2017
4. Modification partielle du plan d'aménagement local de Môtiers – Secteur Aéroport
5. Restitution des avoirs des comités d'école
6. Crédit supplémentaire de fr. 25'000.- pour finaliser l'étude de faisabilité d'une structure d'accueil préscolaire unique
7. Crédit de fr. 91'000.- pour la modernisation et l'automatisation du réservoir de Buttes
8. Crédit de fr. 100'000.- pour la rénovation du hangar des Oeuillons
9. Crédit de fr. 170'000.- pour la réfection d'un appartement au collège des Bayards
10. Crédit de fr. 194'700.- pour la réfection du wellness du CSR
11. Communications du Conseil communal
12. Motions, propositions et projets d'initiatives communales
13. Résolutions
14. Interpellations et questions

M. Christian Mermet (cc) indique que le Conseil communal souhaite retirer le point 4 « Modification partielle du plan d'aménagement local de Môtiers – Secteur Aéroport » de l'ordre du jour. Il est apparu lors des discussions au sein des groupes que certaines questions, qu'il était prévu de traiter uniquement lors d'une demande éventuelle de permis de construire, se sont invitées dans le débat et ces questions appellent des réponses précises, notamment en anticipation des procédures à venir. Il s'agit, par exemple, de questions par rapport au nombre de mouvements, à la pérennité de la piste et à son entretien. Le Conseil communal souhaite pouvoir documenter ces questions de manière à ce que les décisions du Conseil général puissent se prendre en toute connaissance de cause, en ayant tous les éléments et en toute sérénité.

De plus, au vu de la demande de postulat qui a été annoncé en lien avec le point 10 actuel « Crédit de fr. 194'700.- pour la réfection du wellness du CSR » et comme ce postulat concerne aussi indirectement le crédit demandé au point 6 pour finaliser l'étude de faisabilité d'une structure d'accueil préscolaire unique, M. Mermet (cc) demande, pour une question de cohérence dans les débats, que le point 10 soit ramené en point 4 et que les points 5 et 6 soient inversés.

L'ordre du jour modifié se présente comme suit :

1. Appel
2. Lettres et pétitions
3. Procès-verbal de la séance extraordinaire du 28 août 2017
4. Crédit de fr. 194'700.- pour la réfection du wellness du CSR
  - a) Postulat « Plan de sauvetage du Centre sportif »
5. Crédit supplémentaire de fr. 25'000.- pour finaliser l'étude de faisabilité d'une structure d'accueil préscolaire unique
6. Restitution des avoirs des comités d'école
7. Crédit de fr. 91'000.- pour la modernisation et l'automatisation du réservoir de Buttes
8. Crédit de fr. 100'000.- pour la rénovation du hangar des Oeuillons
9. Crédit de fr. 170'000.- pour la réfection d'un appartement au collège des Bayards
10. Communications du Conseil communal
11. Motions, propositions et projets d'initiatives communales
12. Résolutions
13. Interpellations et questions

Ces modifications ne suscitant aucun commentaire et aucune autre proposition n'étant demandée, l'ordre du jour ainsi amendé est accepté.

---

## **2. LETTRES ET PETITIONS**

La présidente indique avoir reçu la lettre de démission de M. Pierre-Alain Devenoges (PS) avec effet au 30 septembre 2017. Elle tient ce courrier à disposition des membres qui souhaiteraient le consulter.

---

## **3. PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 28 AOÛT 2017**

M. Gabriel Cimenti (PS) fait remarquer qu'au point 1 « Appel », M. Romain Jeanneret, qui ne fait plus partie du Conseil général depuis plusieurs mois, figure dans la liste de présence, vraisemblablement à la place de M. Alexandre Toimil.

La présidente remercie M. Cimenti d'avoir relevé cette erreur, la Chancellerie procèdera à la correction.

Le procès-verbal ainsi modifié est accepté à l'unanimité avec remerciements à son auteur.

#### **4. CRÉDIT DE FR. 194'700.- POUR LA RÉFECTION DU WELLNESS DU CSR**

La présidente laisse préalablement la parole au chef du dicastère du territoire, des sports et de la culture (DTSC).

M. Mermet (cc) prend la parole en ces termes : « *En préambule, j'aimerais rappeler que nous ne sommes pas dans un processus au coup par coup mais bien dans une démarche globale pour améliorer l'exploitation du Centre sportif au travers d'une stratégie que nous avons développée sur deux axes : maintien des prestations et rentabilisation des infrastructures.*

*La présente demande de crédit va de pair avec les autres éléments liés à la gestion du Centre sportif qui ont déjà été portés à votre connaissance. Par exemple, depuis 2017 nous avons commencé à identifier les coûts des prestations qui sont offertes par le CSR. Vous avez déjà remarqué, dans le budget 2017 que votre Autorité a validé, qu'une partie de ces coûts de mise à disposition de locaux, pour notamment les sociétés, est valorisée comme subventions à des organisations privées. La deuxième étape va consister à identifier le coût précis de chacune de nos prestations, par exemple que coûte réellement une entrée piscine ; ainsi la différence entre le coût réel et le prix facturé sera identifié, comme une subvention accordée, et à ce titre cette subvention pourra faire l'objet d'une décision et d'un débat devant votre Autorité.*

*Nous travaillons aussi à rentabiliser nos locaux, ainsi l'annonce de l'organisation du Comptoir du Val-de-Travers au Centre sportif ainsi que la réaffectation possible des locaux laissés vides par le restaurant pour la crèche font aussi partie de cette stratégie d'optimisation.*

*Vous avez aussi remarqué dans le rapport sur les investissements qu'un rapport est en préparation au sujet de l'optimisation de la gestion des terrains de foot, notamment au travers d'une diminution du nombre de terrains mais en créant une surface synthétique au CSR qui soit utilisable toute l'année, le but étant de diminuer les coûts sans diminuer les prestations.*

*Vous êtes aussi au courant que des réflexions ont été menées au sujet du Centre de sports de glace et d'un rapprochement avec le CSR. Cette option, écartée pour une question de coûts, a conduit à la proposition validée par votre Autorité. La même réflexion a aussi été menée pour la piscine des Combes pour un regroupement au CSR, option qui a aussi été écartée pour une question de coûts. Un rapport doit vous être adressé prochainement au sujet des investissements à consentir à la piscine de Combes pour sa pérennisation, l'optimisation de ses coûts d'exploitation et l'éventuel développement des prestations offertes.*

*Ainsi, l'entretien des infrastructures se poursuit dans le cadre des prestations actuelles et une analyse des coûts des prestations fournies se poursuit. Aujourd'hui, nous venons de fixer de manière ferme pour 20 ans les coûts pour le chauffage du Centre sportif et de la piscine couverte, en profitant de cette opportunité pour introduire une gestion séparée de l'énergie pour les différents partenaires présents au Centre sportif. Et pour information nous avons, avant les vacances d'été, réuni la commission des bâtiments et la commission du CSR pour présenter l'état général du bâtiment et les réflexions en cours. Après l'été, nous avons encore réuni la commission du CSR pour lui présenter le rapport soumis aujourd'hui et qui ressort directement de la gestion et de l'exploitation du Centre sportif.*

*Concernant ce rapport, pour le volet maintien des prestations, le wellness a 15 ans et a subi passablement de dégradations, notamment à cause des malfaçons et des fuites, fuites qui ont été réparées depuis, mais nous devons faire face aujourd'hui à passablement de pannes et leur fréquence va croissante. Par le présent crédit nous proposons de maintenir les prestations d'un wellness destiné aux familles et aux sportifs à un prix attractif. C'est une offre qui est indissociable de l'accueil de camps sportifs qui sont au cœur de notre business modèle en termes d'hébergement.*

*Si la présence de ce wellness est indissociable de l'accueil de camps, la rénovation et l'accès plus direct devraient, par contre, favoriser une utilisation familiale qui est aujourd'hui faible et qui pourrait être augmentée sans engendrer de coûts nouveaux. La modernisation des appareils devrait nous amener à des consommations d'énergie plus faibles qu'actuellement.*

*Sous le volet rentabilisation des infrastructures, si nous admettons que nous ne souhaitons pas renoncer à l'accueil de camps avec les prestations qui y sont liées, l'accès direct qui avait déjà été*

*prévu dans le budget de fonctionnement devrait nous permettre d'augmenter l'utilisation et de fait les recettes attendues.*

*Sans être démesurément optimistes, nous pensons atteindre les recettes des plus belles années avec ce nouvel accès et cette rénovation comme cela est décrit dans le rapport. Je ne vais pas paraphraser l'entier du rapport que vous avez lu avec attention mais j'ajouterai deux éléments qui doivent aussi faire partie de votre décision : d'une part, il est possible de ne pas faire ces rénovations mais cela ne devrait pas apporter d'économies dans la mesure où, malgré une fréquentation plus faible, les coûts d'entretien, notamment de conciergerie et d'énergie, ne diminuent pas, par contre les interventions techniques de réparation sont en augmentation, ceci bien entendu tant que les appareils fonctionnent encore. Et un dernier élément auquel je vous rends attentifs, c'est le fait que ce vote se fait à la majorité qualifiée. »*

La présidente passe la parole aux partis.

*M. Jean-Paul Christen (PLR) s'exprime ainsi : « Le parti radical a pris connaissance de ce dossier. Le pilotage de ce projet est à nouveau fait aux forceps et nous demandons à l'avenir de mieux intégrer tous les acteurs des commissions avant de juste nous demander de valider une dépense. Je pense que nous valons mieux que ça.*

*Nous sommes surpris de la démarche aussi rapide, puisque la commission des bâtiments n'a pas été informée ni consultée sur cet objet, contrairement à ce que vient de dire M. Mermet.*

*Nous ne pouvons que constater que la communication entre les chefs de dicastères ne fonctionne pas de façon optimale.*

*Nous trouvons également que la communication du Centre sportif met la charrue avant les bœufs. Sur son site internet, il est déjà annoncé la réouverture de l'espace wellness pour le début de l'automne. Est-ce que le Conseil général n'est pas pris en otage ?*

*Il a été aussi remarqué que le poste conciergerie n'a pas été augmenté. Nous pensons que c'est étonnant. L'utilisation d'un wellness de qualité demande un nettoyage régulier. C'est aussi sur le point de la propreté que les utilisateurs se plaignaient lors de leurs venues dans cet espace.*

*Nous demandons également que l'accès aux personnes à mobilité réduite soit encore garanti à l'avenir.*

*Comme les travaux ont déjà débutés, par le percement de la dalle entre le local des garde-bains et l'espace wellness et que le lieu ressemble plus à un chantier qu'à une piscine, le groupe libéral-radical a accepté à sa grande majorité, lors de la séance de préparation, la demande de crédit de fr. 194'700.- pour la remise en service de cet espace.*

*J'en profite également pour dire que nous accepterons le postulat signé par Les Verts, l'UDC et le membre indépendant. Il s'inscrit parfaitement dans notre ligne. »*

*Mme Margherita Gioenco (PS) s'exprime à son tour : « Le groupe socialiste a pris connaissance avec intérêt du rapport du Conseil communal relatif à la rénovation du wellness du Centre sportif. Il est, dans une large majorité, convaincu de la nécessité de redonner à cet espace bien-être une qualité répondant aux attentes des clients d'aujourd'hui.*

*Il nous importe de souligner que cette qualité restera en adéquation avec le Centre, sans luxe ni superflu. Disposer d'un wellness représente un atout supplémentaire que peut jouer le CSR, mais il n'est pas non plus l'élément principal de son attractivité. La clientèle visée est ainsi celle que vise le CSR dans son ensemble, qu'il s'agisse de sportifs ou de familles, plus précisément des parents. Dans ce sens, le CSR n'a pas pour vocation de concurrencer d'autres offres de la région.*

*Il est nécessaire, selon nous, de donner au Centre sportif les outils lui permettant d'améliorer son fonctionnement et diminuer son déficit, en soulignant que celui-ci est inhérent à ce type de structure. Réfléchi et cohérent, la rénovation du wellness répond à cet objectif, pour des coûts qui devraient pouvoir être supportés par une augmentation des recettes. »*

M. Thierry Rey (Les Verts) prend ensuite la parole : « Sans suspens, nous vous informons que le groupe des Verts est partagé sur cette demande de crédit.

*Majoritairement, le groupe ne s'y opposera pas mais aucune recommandation de vote n'est émise, la liberté de vote sera de mise.*

*A titre personnel, je pense que le projet de construire un accès direct entre la piscine et le wellness est une bonne idée et devrait sensiblement améliorer l'attractivité du Centre sportif. Quant à la rénovation du wellness, nous n'avons tout simplement pas le choix !*

*Quel dommage que ces bonnes idées n'aient pas été prises en compte à sa construction !*

*Quel dommage que certaines malfaçons n'aient pas pu être observées et corrigées à temps rendant impossible une mise devant leurs responsabilités certains maîtres d'œuvre de l'époque.*

*Mais, au stade actuel, nous ne devons pas nous nourrir de regrets mais bel et bien aller de l'avant pour offrir à la population de la région et d'ailleurs un outil de loisirs propre, moderne, bien adapté, le tout avec des coûts parfaitement maîtrisés.*

*Pour ce faire et dans le cadre d'une vision globale à moyen et long termes, il est fondamental de déclencher une étude (en associant la commission consultative bien sûr et le Conseil communal) portant sur plusieurs axes afin d'assurer la viabilité et le futur du Centre sportif. Aussi, nous espérons obtenir un large soutien dans le cadre du postulat déposé par plusieurs membres du Conseil général, de tous bords confondus. »*

M. Philippe Vaucher (POP) s'exprime à son tour : « Le crédit proposé va dans le sens de l'entretien et de la mise à niveau de nos infrastructures communales. Les installations existantes ne correspondent plus aux attentes des usagers, notamment des clubs sportifs faisant des camps d'entraînement dans notre Centre et permettant par là-même une rentrée financière non négligeable.

*Avec la création d'un nouvel escalier, permettant une liaison directe entre le bassin de natation et le wellness, cette mise à niveau a tout son sens et rendra, nous l'espérons, la fréquentation du sauna et du hammam plus populaire auprès des utilisateurs du Centre sportif qui pourront passer directement du bassin de natation à l'espace bien-être.*

*C'est pourquoi nous entrerons en matière et accepterons le crédit tel que proposé. »*

Mme Sylvia Schülé (UDC) prend la parole en ces termes : « Le groupe UDC a pris connaissance du rapport du Conseil communal concernant la rénovation du wellness du Centre sportif et acceptera le crédit demandé, mais déplore que le Centre sportif coûte cher à la commune, c'est pourquoi nous soutenons et cosignons le postulat déposé ce jour.

*Nous espérons aussi que si les travaux sont effectués, il y aura une hausse des entrées à l'espace wellness. »*

M. Mermet (cc) remercie les partis pour leur accueil très favorable à ce crédit et répond à certaines questions ; l'idée n'étant toutefois pas de polémiquer. Pour ce qui est de la question de la réouverture en automne, M. Mermet indique qu'il est bien clair qu'elle est d'ores et déjà programmée mais qu'elle peut se faire avec ou sans le crédit. C'est-à-dire que si le crédit n'est pas accepté, le wellness ouvrira simplement après une remise état, comme précédemment. Les installations que sont le sauna et le hammam resteront en l'état. Il faudra réadapter le plafond qui a été en partie endommagé dans le cadre des travaux, mais la réouverture pourrait se faire avec les installations actuelles, avec toutefois les incertitudes qui sont connues aujourd'hui.

Pour la question de la conciergerie, il note qu'il y a certainement des choses que l'on améliore toujours, mais c'est évidemment plus efficace et plus rapide de faire de la conciergerie dans des lieux qui sont en très bon état, où les éléments sont récents. Dans le cadre de la dotation horaire

consacrée au wellness, la rénovation devrait permettre d'obtenir des résultats plus satisfaisants sans devoir augmenter les coûts, au contraire.

Pour la question de la mobilité réduite et des personnes handicapées, l'accès au wellness doit toujours pouvoir se faire avec une entrée large. M. Mermet relève que la machine qui nettoie le sol a approximativement la même largeur d'une chaise roulante, environ un mètre de large. Cette machine doit pouvoir rentrer dans le wellness et ceci est déjà prévu dans le projet.

Par rapport à l'accueil et à la clientèle visée pour le wellness, il est clair qu'il s'agit d'une clientèle sportive et familiale et qu'il n'est en aucun cas question de concurrencer le centre un peu plus luxueux dont nous avons la chance de profiter au Val-de-Travers qu'est la Villa Florius. Au contraire, peut-être que l'émulation pourra faire découvrir ces prestations à des personnes qui ne les pratiquent pas aujourd'hui et qui auront peut-être l'occasion d'en bénéficier sur deux sites, quelque fois avec plus de luxe à la Villa Florius mais qu'ils auront peut-être découvertes grâce au Centre sportif. Nous sommes plutôt dans une convergence et une complémentarité plutôt que dans une concurrence.

Mme Giovenco (PS) a évoqué la problématique du déficit, M. Mermet apporte un petit correctif au mot. Le Centre sportif n'a pas de déficit, il offre des prestations qu'il faut payer par le biais de l'impôt. Le CSR ne vend pas toutes ses prestations à prix coûtant, certaines sont offertes, par exemple à des clubs de foot qui vont jouer sans qu'on leur facture le terrain, à des sociétés à qui on met parfois les salles gratuitement à disposition pour des manifestations. Tous ces éléments-là, ce sont des prestations offertes et la démarche qui est entreprise maintenant c'est de chiffrer leur coût, de manière à identifier ce qui est véritablement offert. Il ne faut pas confondre un déficit avec des prestations qui sont offertes par la collectivité, dont c'est le rôle de le faire. Ceci répond également à la question de Mme Schülé pour le groupe UDC.

La parole n'étant plus demandée et l'entrée en matière n'étant pas contestée, la présidente précise que cette demande de crédit est soumise à la majorité qualifiée (2/3) et passe à l'examen de détail de l'arrêté et au vote d'ensemble. **C'est par 32 OUI et 3 abstentions que le Conseil général approuve le crédit de fr. 194'700.- pour la rénovation de l'espace wellness du Centre sportif régional**, tel que présenté par le Conseil communal.

La présidente rappelle qu'un postulat a été déposé par les groupes des Verts, UDC et le membre indépendant. Il a la teneur suivante :

*« Les crédits successifs qui nous ont été soumis depuis plusieurs années suscitent une grande inquiétude sur la viabilité et le futur du Centre sportif. Entre renflouement des caisses du restaurant et assainissements successifs de l'infrastructure en passant par une localisation éventuelle du parascolaire communal, il nous semble essentiel de disposer d'une vision claire des perspectives d'avenir, à court et moyen terme, de ce centre créé il y a plus de 15 ans.*

*Par ce postulat, nous demandons une étude qui devrait investiguer plusieurs axes novateurs visant à assurer/rétablir :*

- ✓ un centre attractif pour les activités sportives, en complément de l'offre existante au niveau communal (par exemple le centre de sports de glace à Fleurier) et à rayonnement régional ;*
- ✓ un centre de congrès et de manifestations indoor, à retombées cantonales, voire plus ;*
- ✓ un pôle répondant aux besoins de la population valloisienne.*

*D'autres axes complémentaires peuvent être pris en considération, notamment sur recommandation du Conseil Communal ou de la commission consultative du Centre sportif, qu'il convient d'associer aux réflexions.*

*Cette étude serait dès lors accompagnée :*

- ✓ d'un plan de développement et de promotion/marketing ;*

- ✓ *d'un plan des investissements futurs portant sur l'état de l'infrastructure, les rénovations, transformations et mises à niveau nécessaires ainsi que leurs échéances à un horizon de 10 à 15 ans.*

*Au vu du rôle qu'a joué le Centre sportif ces dernières années et persuadés qu'il est indissociable de l'attractivité de notre commune, nous espérons que ce postulat sera accueilli favorablement par l'ensemble des conseillères et conseillers généraux. »*

La présidente passe ensuite la parole à l'un des auteurs du postulat.

*Mme Marie-France Vaucher (Les Verts) s'exprime ainsi : « Avec les récentes demandes de crédit et la restructuration du restaurant, nous pensions qu'une étape importante était réalisée, avec à la clé une stabilisation de la situation. Nous constatons ce soir qu'il n'en est rien. La structure est vétuste, vieillissante et les surfaces à disposition méritent d'être mieux exploitées. Depuis la mise en exploitation du site en 2001, il faut également admettre que les modes changent. Une fois passé l'engouement des débuts, nous avons le sentiment, peut-être à tort, que la population vallonnaise se désintéresse de cette infrastructure. Quelles en sont les raisons ? Nous avons bien de-ci, de-là demandé des explications, épluché les rapports de gestion, mais le mystère demeure entier.*

*Il y a quelques mois déjà, lors du traitement du plan directeur de l'offre touristique, nous déplorions que le Centre sportif soit si peu mentionné et qu'il apparaisse à peine dans les projets futurs. Nous pensons qu'il doit se positionner non seulement dans un programme plus large de séduction et de marketing extérieur, mais également répondre aux besoins des Vallonniers qui évoluent avec le temps, ce qui est normal. Ceci implique par exemple de disposer de compétences particulières et d'investiguer des pistes créatives, voire novatrices qui vont parfois bien au-delà de nos frontières communales.*

*Nous constatons que le potentiel de cette infrastructure est bien réel et que sa localisation est un atout. Nous estimons que les évolutions doivent s'inscrire dans une vision claire sur le moyen terme, avec des analyses fines sur les aspects de pérennité, viabilité et de complémentarité. L'image, la communication et le marketing doivent être étroitement associés à cette démarche. À défaut d'un tel investissement, nous risquons de rater une étape fondamentale qui pourrait coûter in fine bien plus cher ou pire encore enterrer de futurs projets.*

*Au vu de ces quelques éléments, nous espérons que ce postulat recevra un soutien favorable d'une majorité de cet hémicycle. »*

M. Cimenti (PS) demande une suspension de séance.

La présidente proclame une interruption de séance à 20h30. A 20h35, elle prie les membres du Conseil général de bien vouloir reprendre place et rouvre les débats.

M. Vaucher (POP) indique que son groupe n'acceptera pas le postulat présenté. De telles études coûtent cher, on en fait souvent et beaucoup ! Elles coûtent cher et elles n'apportent pas souvent la plus-value escomptée. Le POP préfère laisser au Conseil communal, à la commission du Centre sportif, à la commission des bâtiments et à la direction du Centre sportif, le soin de réfléchir, de proposer des solutions et de prendre ainsi leurs responsabilités.

M. Cimenti (PS) informe que le groupe socialiste est partagé, certains voient une certaine utilité au postulat, d'autres pensent que ce serait utile de le faire peut-être plus tard, après que l'accueil du parascolaire soit mis en place. Il serait alors plus évident de faire ça ultérieurement, lorsque les choses seront mises en place. Quoi qu'il en soit, deux aspects posent un petit problème : le coût de cette étude et le titre « plan de sauvetage » qui serait plutôt un plan de développement puisque le CSR n'est pas en train de périr.

M. Mermet (cc) donne quelques éléments par rapport aux questions posées et rebondit sur ce qui a été dit notamment sur le fait qu'on parle du CSR comme d'une structure vétuste et vieillissante. Le CSR est une structure dynamique et vivante. Comme toute structure qui vit, elle doit être entretenue régulièrement, tous les 15 ans pour du matériel qui est soumis à rude épreuve, parce que c'est du matériel avec de l'eau, qui chauffe, c'est tout à fait raisonnable. On est plutôt dans une durée de vie qui est presque au-delà de ce qui était attendu, donc le CSR n'est pas une structure vieillissante, c'est une structure en pleine maturité qui répond aujourd'hui à beaucoup de demandes de la population et à laquelle le Conseil communal est attentif. Le système de chauffage a maintenant été modifié pour optimiser les choses ; ce sont des dynamiques qui sont justes et qui sont attendues par le Conseil général.

Concernant des pistes novatrices, M. Mermet en a évoqué un certain nombre, notamment le fait d'identifier quels sont les coûts, quelles sont les prestations offertes, de manière à ce qu'au lieu de dire « ah il y a un coût global et puis on ne sait pas ce que c'est » on puisse faire un choix avec ces éléments.

Un autre élément qui est important est d'avoir un plan d'entretien. Aujourd'hui, ce plan existe dans une grande partie du Centre sportif puisqu'il y a des rénovations régulières qui se font. Dans le cadre du budget annuel, les façades ont été repeintes, des extensions pour la sécurité ont été refaites, le chauffage a été amélioré, maintenant le wellness va être rénové, l'entretien de la piscine et des systèmes se fait régulièrement, notamment les fuites ont été colmatées. Il n'y a donc pas de situation alarmante au Centre sportif, au contraire, c'est un bâtiment qui vit, pour lequel il y a un suivi régulier.

Le postulat parle de pistes nouvelles et d'éléments novateurs et c'est bien dans ce sens que le DTSC et la direction du Centre sportif veulent aller, mais peut-être que ça ne répond pas aux attentes des Verts. La question que pose M. Mermet est de savoir s'il est attendu que tout ce qui se fait autour du CSR soit en cohérence avec l'entier des prestations offertes dans la commune, s'il est attendu qu'il y ait un rapport qui regroupe tous ces éléments et qui puisse présenter une image claire de ce qui est prévu, de ce qui est attendu et de ce que sera le développement du CSR dans les 10 ou 20 prochaines années, cela en collaboration avec les commissions qui sont chargées de ces éléments. Si le postulat va dans ce sens-là, c'est quelque chose qui fait du sens et qui sera de toute façon fait. Si le postulat imagine qu'il faut donner un mandat externe, cela sort du cadre d'un postulat puisqu'un postulat ne devrait pas avoir de conséquences financières, ce devrait donc être un projet. Si des études externes sont demandées, M. Mermet rappelle que ça a déjà été fait par le passé pour des montants relativement importants et pour un bénéfice relativement modeste. Il met volontiers à disposition des éléments de ce qui a été fait par le passé, bien avant son arrivée, car c'est toujours précieux, mais il note que c'est rarement aussi fulgurant qu'on peut l'imaginer. Donc si c'est une vision globale en collaboration avec les commissions et dans le prolongement de ce qui est déjà mis en route qui est attendu, M. Mermet estime que ça a tout son sens, par contre, s'il y a une attente pour un mandat externe avec un investissement important à hauteur d'un montant bien au-delà des compétences du Conseil communal, notamment pour l'année prochaine, il pense qu'il faut réfléchir à deux fois avant de se lancer dans cette opération.

La présidente procède ensuite au vote du **postulat « Plan de sauvetage du Centre sportif », qui est accepté par 20 OUI contre 13 NON et 2 abstentions.**

---

## **5. CRÉDIT SUPPLÉMENTAIRE DE FR. 25'000.- POUR FINALISER L'ÉTUDE DE FAISABILITÉ D'UNE STRUCTURE D'ACCUEIL PRÉSCOLAIRE UNIQUE**

La présidente laisse préalablement la parole au chef du dicastère de la jeunesse et de l'enseignement (DJE).

M. Christophe Calame (cc) rappelle que dans le courant de l'automne 2016, le Conseil communal avait démarré une étude de réflexion sur la création d'un site préscolaire unique sur le site du Centre sportif à Couvet. Il insiste bien sur le terme « préscolaire » puisqu'on a entendu parler de préscolaire et de parascolaire. Les objectifs du Conseil communal en fin d'année passée étaient clairs, il s'agissait d'un constat, de voir que les structures d'accueil sont relativement bien remplies, que le préscolaire et le parascolaire ont des dynamiques et des modes opératoires bien différents



l'un de l'autre et qu'il pourrait s'avérer pertinent de considérer un rassemblement de toutes les structures préscolaires sur le site de Couvet pour permettre une meilleure dynamique dans le fonctionnement, dans l'engagement du personnel, etc. A partir de ce crédit d'étude, que le Conseil communal était en mesure de s'octroyer, puisqu'en son temps les mécanismes de contrôle des finances le permettaient, il a démarré cette étude qui a été réalisée par le bureau d'architecture Serge Grard, qui, en outre, a également réalisé les plans de la crèche de Philip Morris à Serrières. Dans l'intervalle, les premières ébauches, les premiers plans, les premiers concepts de ce projet sont arrivés et paraissent tout à fait intéressants. Un certain nombre d'étapes ont déjà eu lieu avec la direction du Centre sportif et avec la direction des crèches. L'état actuel est simple, l'ECAP, qui est aussi propriétaire du Centre sportif, demande un complément d'étude, notamment la création d'un concept de sécurité pour la prévention incendie et puis, à la grande surprise de M. Calame, l'offre originale de la maison Grard ne comprenait pas la réalisation d'une estimation précise des coûts d'un tel projet. L'origine de cette demande de crédit est bel et bien, dans un premier temps, de pouvoir terminer cette étude, de pouvoir réaliser le concept de sécurité incendie et ensuite de pouvoir intégrer les conclusions de ce rapport dans le projet afin d'obtenir un coût final de la maison Grard. En temps normal, évidemment, le Conseil communal aurait préféré pouvoir terminer cette étude avant de venir devant le Conseil général parler d'un projet de cette envergure, mais le mécanisme de contrôle des finances impose, pour toute demande de crédit supplémentaire, d'en référer au Conseil général, raison pour laquelle ce rapport lui est soumis ce soir.

M. Calame relève toutefois que terminer l'étude actuelle ne demanderait pas la somme de fr.25'000.-. Comme indiqué dans le rapport, à la reprise de ce dossier, le Conseil communal a été amené à se poser des questions plus globales sur l'accueil préscolaire au Val-de-Travers et il est arrivé à la conclusion que la centralisation sur un seul site de toutes les structures préscolaires n'est peut-être pas forcément la solution qu'il souhaite apporter à la population du Val-de-Travers. Cela pourrait notamment poser un certain nombre de problèmes de mobilité aux personnes qui n'habitent pas dans la partie Est du Val-de-Travers, mais qui pourraient se situer sur Fleurier. On peut même imaginer des parents qui auraient un enfant à amener au préscolaire à Couvet et un deuxième au parascolaire à Fleurier, où il suit sa scolarité.

Ce projet présente un certain nombre de défis que le Conseil communal souhaite étendre par une étude supplémentaire d'un éventuel deuxième site, plus rapproché du village de Fleurier, et qui permettrait d'offrir, au printemps de l'année prochaine, une étude un peu plus globale sur l'avenir du préscolaire principalement, puisqu'il est bien question ici de préscolaire. C'est la raison pour laquelle ce crédit a été porté à fr. 25'000.- espérant que le solde nécessaire permettra de réaliser les études nécessaires et à pouvoir élaborer ce concept de préscolaire, non seulement sur un seul site, avec le projet en nos mains aujourd'hui, mais aussi sur le site de Fleurier avec une solution qui est totalement à créer, à considérer, à imaginer.

La présidente donne la parole aux différents groupes.

Mme Nathalie Ebner Cottet (PS) prend la parole en ces termes : *« Le groupe socialiste est heureux de voir que le Conseil communal cherche activement à répondre au besoin en place d'accueil dans notre commune. D'autant plus dans la situation actuelle où les demandes pour le parascolaire ne cessent d'augmenter.*

*L'évolution des demandes nous obligeant à adapter l'accueil, la recherche de diverses solutions nous semble pertinente. En conséquence, en se focalisant sur une vision à plus long terme et sur les différentes pistes à envisager, c'est en toute logique que le groupe socialiste soutiendra la volonté d'adapter et d'améliorer l'accueil préscolaire.*

*Dans les faits, nous attendons donc avec un grand intérêt les résultats de ces études, tout en appelant de ses vœux que les aspects pratiques – tant au niveau des familles, qu'au niveau des professionnels qui encadrent nos enfants – soient placés au centre des priorités. Par conséquent, les projections des effectifs, tout comme la définition des horaires représentent des aspects fondamentaux. Dans le même ordre d'idée, il sera important d'anticiper certaines problématiques, comme celles qui pourraient toucher les parents ayant plusieurs enfants dans les structures d'accueil pré- et parascolaires, ainsi que celles des personnes seules ayant un enfant à charge et*

*ne pouvant pas nécessairement se déplacer facilement pour se rendre dans un lieu unique qui pourrait être éloigné du domicile. »*

Mme Adriana Ioset (POP) s'exprime à son tour : *« Le POP entrera en matière et soutiendra cette nouvelle demande de crédit d'étude sans enthousiasme. Sans enthousiasme, non pas parce que ce que nous en contestons le bien-fondé et la nécessité d'une réflexion de l'accueil préscolaire, mais parce que ces nombreuses études récurrentes, dans tous les domaines, réalisées par des consultants privés, parfois autoproclamés spécialistes, coûtent très cher à la commune. Nous pensons qu'à l'avenir le Conseil communal, épaulé par les diverses commissions, serait bien inspiré de se passer plus souvent de ces études d'experts externes.*

*Nous accepterons l'entrée en matière et le crédit tel que présenté. »*

M. Malo Bortolini (PLR) indique que le groupe PLR a étudié le rapport transmis par le Conseil communal qui a soulevé quelques points de discussion. Les membres ont tout d'abord salué la volonté du Conseil communal à réfléchir à deux sites préscolaires plutôt qu'un seul établi au Centre sportif de Couvet. En effet, ils sont d'avis que le fait de n'avoir qu'un site sur l'entier de la région occasionnerait quelques grincements de dents chez les parents dont les fratries sont gardées au sein des structures communales. Les membres se sont ensuite demandés s'il n'était pas plus judicieux d'attendre d'avoir une vision à plus long terme, s'agissant des infrastructures d'accueil mais également des salles de gymnastique des bibliothèques, d'une éventuelle cantine et cela avant de demander ce crédit d'étude. Cette vision conduirait à demander un crédit certes plus important mais porterait sur des éléments qui devront de toute façon faire l'objet de questionnements à proche échéance. Après avoir obtenu des réponses à ces questionnements, le groupe PLR a accepté la demande à l'unanimité.

M. Jean Claude Schülé (UDC) prend ensuite la parole : *« Le groupe UDC acceptera le crédit supplémentaire de fr. 25'000.-, mais déplore que le Conseil communal ait déjà mis près de fr. 23'000.- pour cette étude. Son groupe souhaite que pour ce coût nous ayons une structure préscolaire de qualité et fonctionnelle. »*

Mme Vaucher (les Verts) s'exprime à son tour : *« Nous avons étudié avec grand intérêt du Conseil communal à propos de l'étude de faisabilité d'une structure d'accueil préscolaire unique. Nous soutenons la volonté d'engager une réflexion globale sur l'accueil préscolaire pour l'ensemble de la commune et qui ne saurait être déconnectée de celle du parascolaire. Si la réaffectation partielle du site du Centre sportif semble être une opportunité à investiguer, nous tenons à ce que l'étude porte sur la faisabilité de deux sites d'accueil préscolaire et intègre également une dimension plus large, raison pour laquelle nous proposons un amendement que nous développerons au moment du vote. »*

M. Calame (cc) remercie le Conseil général pour l'accueil favorable à ce projet, et se dit content de voir que l'option « deux sites » est mentionnée dans la quasi-totalité des interventions des groupes. Il entend également l'appel à une analyse plus large sur les autres besoins, non seulement du préscolaire, mais d'abord du parascolaire évidemment et puis ensuite sur les autres défis des bâtiments, des structures, notamment sur Fleurier. Les cantines, les bibliothèques ont entre autres été mentionnées et ces éléments-là devront évidemment faire partie de l'étude ; M. Calame confirme que c'est définitivement dans cette direction que le Conseil communal souhaite aller.

Concernant les études successives, il relève qu'effectivement cette étude-là a déjà été réalisée et qu'elle a déjà coûté un certain montant. Il garantit qu'elle a été faite avec un grand soin, les équipes de direction de la crèche ainsi que celles du Centre sportif ont tenu beaucoup de séance de travail à ce niveau-là. Aujourd'hui les plans établis sont absolument fonctionnels et sont complémentaires au fonctionnement d'une structure préscolaire, avec salles de sieste, avec cuisine dimensionnée de façon correcte. M. Calame assure que l'investissement qui a été fait, a été consenti de façon tout à

fait appropriée ; il s'agit maintenant de pouvoir finaliser ce projet et de revenir vers le Conseil général, d'ici la première moitié ou le premier trimestre de l'année prochaine, avec un rapport plus circonstancié, avec des options quant à l'avenir du préscolaire et des structures en général.

La parole n'étant plus demandée et l'entrée en matière n'étant pas contestée, la présidente précise que cette demande de crédit est soumise à la majorité qualifiée (2/3) et passe à l'examen de détail de l'arrêté. Elle rappelle que l'article premier est contesté et fait l'objet de deux amendements, le premier déposé par le PS se présente comme suit :

Art. premier Un crédit de 25'000 francs est accordé au Conseil communal pour finaliser l'étude de faisabilité d'une structure d'accueil préscolaire **unique**.

Le second par Les Verts :

Art. premier Un crédit de 25'000 francs est accordé au Conseil communal pour ~~finaliser l'étude de faisabilité d'une structure d'accueil préscolaire unique~~ réaliser une étude globale sur les structures d'accueil pré- et parascolaires.

Mme Vaucher (Les Verts) reprend la parole en ses termes : « *Le rapport du Conseil communal est très explicite sur les coûts supplémentaires dédiés à l'architecture pour finaliser l'étude d'un site unique au Centre sportif, mais nous restons sur notre faim par rapport aux fr. 13'250.- supplémentaires. Selon notre compréhension, ceux-ci doivent être consacrés à une réflexion plus large et l'intitulé même de l'arrêté « étude de faisabilité d'une structure d'accueil préscolaire unique » ne nous semble pas approprié et un peu réducteur. Nous constatons aussi que la demande est très variable d'une année à l'autre entre le pré- et le parascolaire. Pour anticiper des pics trop importants et parce qu'il n'y a pas toujours la possibilité de réaffecter des salles de classe, des solutions modulables et facilement accessibles doivent être trouvées.*

*Nous soutenons donc une étude à plus large spectre qui comprend notamment :*

- ✓ *une étude réfléchie des besoins en matière pré- et parascolaire sur les prochaines années, en lien avec les projets de développement de notre commune ;*
- ✓ *un avis des utilisateurs et utilisatrices de ces structures ;*
- ✓ *les évolutions possibles en matière architecturale et les modularités/complémentarités des différentes offres pré et parascolaire ;*
- ✓ *les opportunités de partenariat public-privé.*

*Ce sont à ces conditions que nous accepterons le crédit et nous attendons volontiers du Conseil communal des garanties quant au contenu des investigations comprises dans le mandat supplémentaire. »*

M. Cimenti (PS) note que l'amendement de son groupe ne nécessite pas beaucoup d'explications, il s'agit plutôt de corriger une coquille. Le but étant d'évaluer plusieurs pistes, il semblerait illogique de parler d'un site préscolaire unique, c'est pourquoi le PS propose d'enlever simplement l'adjectif « unique ».

M. Calame (cc) reprend la parole et indique que, par rapport à l'amendement du PS, le Conseil communal est totalement favorable à supprimer l'adjectif « unique » de l'énoncé de l'article premier puisqu'effectivement il s'agit bien évidemment de considérer aussi un deuxième site. En ce qui concerne le groupe des Verts, et comme relevé par Mme Vaucher, étendre cet article premier à la réalisation d'une étude globale sur les structures d'accueil préscolaire et parascolaire pourrait amener à ce qu'on ne dispose pas de ressources suffisantes avec un crédit de fr. 25'000.-. Pour cette raison, le Conseil communal ne soutient pas l'amendement des Verts. Par contre, quelques

informations à propos du complément de fr. 13'250.- : il s'agit de reprendre une étude qui a déjà été menée, il y a un certain nombre d'années par ses prédécesseurs, qui contenait déjà un certain nombre d'analyses sur les éléments discutés aujourd'hui. Il est maintenant encore prématuré de dire exactement comment cet argent sera utilisé, mais on parle plutôt d'un certain nombre de régies qui seront à notre disposition pour éventuellement ajuster un travail qui a déjà été fait plutôt que de démarrer une étude complète qui n'aurait absolument pas de sens avec le montant dont on dispose ici.

M. Quentin Di Meo (PLR) indique que le PLR a pris connaissance des amendements des groupes socialiste et des Verts. Il faut être réalistes, comme l'a dit le Conseil communal, avec fr. 25'000.- il ne sera pas possible d'englober dans la démarche le préscolaire et le parascolaire. C'est pourquoi le PLR acceptera l'amendement socialiste qui précise simplement que l'étude ne visera pas un seul et unique site.

La parole n'étant plus demandée, la présidente passe à l'opposition de ces deux amendements de l'article premier. **Par 34 voix et 1 abstention c'est l'amendement du PS qui est retenu.**

Mme Vaucher (Les Verts) annonce, qu'étant donné les résultats du vote, son groupe retire son amendement et, comme l'a dit le conseiller communal en charge du dicastère de la jeunesse et de l'enseignement, le montant n'entrant pas avec l'objectif de cet amendement, ils estiment qu'il faille le retirer. Les Verts regrettent toutefois que la dimension parascolaire ne soit pas prise en considération, mais ont pris acte que cela pourrait venir de manière ultérieure, en espérant qu'il n'y ait pas un décalage entre ce qui est réalisé aujourd'hui et ce qui pourrait être réalisé à futur.

La présidente poursuit l'examen de détail de l'arrêté. Ce dernier ne suscitant aucun commentaire, elle procède à son vote d'ensemble. **C'est à l'unanimité que le Conseil général approuve le crédit d'étude de fr. 25'000.- pour la crèche communale,** tel qu'amendé ci-dessus.

---

## 6. RESTITUTION DES AVOIRS DES COMITÉS D'ÉCOLE

La présidente laisse préalablement la parole au chef du dicastère de la jeunesse et de l'enseignement (DJE).

M. Calame (cc) rappelle que lors de la séance du Conseil général du 26 avril 2010, le Conseil général de l'époque prenait un arrêté acceptant les avoirs des anciennes commissions scolaires dans un but noble et tout à fait louable de réussir à fournir une équité de traitement entre tous les élèves du cercle scolaire, de ce cercle nouvellement constitué avec des villages à fortes disparités culturelles. En plus de cet arrêté, le Conseil général de l'époque avait demandé au Conseil communal qu'il maintienne une comptabilité séparée pour chacun des comités d'école pour une période de deux ans. A la suite de ce vote, le Conseil communal avait adopté un règlement intitulé « Règlement relatif à l'autonomie financière des comités d'école ». Ce sont donc là les bases à la création de ce nouveau concept de comité d'école qui avait été accepté par les autorités en 2010 et 2011.

Le constat que le Conseil communal fait aujourd'hui de ce mode de fonctionnement des comités d'école, que ce soit du point de vue de la gestion des finances ou tout simplement d'un point de vue opératoire, après consultation de l'intégralité des comités d'école eux-mêmes dans diverses configurations, en petit comité, en grand comité, en Conseil d'établissement scolaire, voire même dans une assemblée générale des comités d'école nouvellement constituée, le constat est clair : le système qui avait été prévu à l'époque n'a pas atteint les objectifs fixés, à savoir celui de l'équité de traitement.

Dans un premier temps, le Conseil communal a souhaité analyser la situation, faire une analyse détaillée dans chacun des villages du Cercle scolaire et en découler un nouveau mode de

fonctionnement, une nouvelle méthode d'implication des comités d'école. Il faut le constater tout de même, chacun de ces comités d'école a connu des années avec des succès divers, il est urgent de constater que la motivation des troupes n'est plus ce qu'elle était et n'est plus ce qu'elle devrait être pour permettre un développement des collèges de nos villages, pour conserver les spécificités culturelles de chacun d'eux.

Il était donc important de proposer une modification du système, raison pour laquelle le Conseil communal s'est attelé à cette tâche de proposer, dans un premier temps, une modification du système de tarification des différentes contributions du comité d'école. M. Calame relève la problématique bien connue du fameux camp de ski de 7<sup>ème</sup> année, qui a fait couler beaucoup d'encre et animé un certain nombre de débats au sein des différents comités d'école, voir au sein du Conseil d'établissement scolaire. Le camp des 7H a été le point de départ, l'un des principes de base dans cette étude d'un nouveau système de distribution des coûts, avec l'objectif de pouvoir demander aux comités d'école de ne financer que les activités pour les élèves des écoles de leur village et non pas de leur imposer des financements, qui leur posaient d'ailleurs un certain nombre de soucis, pour des élèves qui auraient pu quitter le collège depuis un certain nombre d'années. Le premier élément a donc été de désenchevêtrer la refacturation de ces camps et de tout de même proposer un système ne prélevant personne, ni les comités d'école en leur demandant un investissement plus important, ce qui n'était pas souhaité puisque dans un certain nombre de comités les effectifs sont réduits, des principes de base qui n'augmentent évidemment pas la charge financière de la commune de Val-de-Travers et finalement, le troisième partenaire est en général les parents d'élèves auxquels il n'est pas souhaitable non plus d'augmenter la charge financière. La mission des comités d'école étant clairement de pouvoir réunir des fonds sur la base de leurs activités dans leur village pour financer des activités extrascolaires déchargeant les parents d'un certain nombre de ces coûts.

Plusieurs tarifs ont été proposés et visent d'abord à supprimer la contribution des comités d'école au camp de 7<sup>ème</sup> année. Ce faisant, le nouveau système proposé demande cette fois-ci aux comités d'école de financer les courses d'école des élèves pour lesquels ils œuvrent. Ce qui est finalement une activité locale qui est organisée par village, dans certains villages on en organise une seule, dans d'autres on en organise plusieurs, dans certains villages on organise des camps verts... donc finalement il est laissé dès aujourd'hui aux comités d'école la responsabilité et la décision quant à l'utilisation de leurs fonds pour financer des activités dans leur collège.

Toutefois, le principe visé au départ, à savoir l'équité de traitement des élèves du cercle, ne va probablement pas être amélioré. Il faut constater aujourd'hui que, même en ayant rapatrié les avoirs de ces comités, on n'a tout de même pas réussi à obtenir une équité de traitement, puisque dans certains villages on a choisi de ne pas verser systématiquement les bénéfices des manifestations sur le compte de la commune de Val-de-Travers dédié à cet effet, dans certains autres villages on a réussi à ouvrir des comptes au nom d'une association qui aurait été créée pour l'occasion, d'autres villages encore utilisent des comptes au nom du caissier, d'autres ont préféré la petite caissette à la maison où l'on conserve le cash pour réussir à l'utiliser de façon plus pratique au moment où on en aura besoin pour constituer un fond de caisse pour une fête des fontaines ou une fête du pont.

Le constat est clair, le système ne fonctionne pas. Il fallait changer le principe de base pour redonner la motivation à ces comités d'école de s'impliquer dans leur village pour réussir à faire perdurer ces traditions qui sont implantées dans tous ces villages, dans un premier temps par une modification du qui paie quoi, dont les détails apparaissent dans le rapport soumis, mais également avec un certain nombre de changements. D'abord un changement de processus, puisque chaque demande de financement des comités d'école était considérée comme un processus absolument long et pénible, les détails figurent également dans le rapport, il s'agit aussi ici de simplifier le système en n'impliquant plus systématiquement le dicastère, le chef de dicastère, son secrétariat, celui du DEFCOS, pour réussir à créditer fr. 300.- à une enseignante pour un fond de caisse. Donc d'abord un changement de processus, ensuite un changement structurel, puisque dans le but de redonner à ces comités d'école une autonomie financière, un nouveau règlement et des statuts seront proposés sous réserve que la restitution des avoirs aux comités d'école soit acceptée ce soir.

Comme le voulait l'arrêté voté en 2010, le Conseil communal devait maintenir une comptabilité spécifique pour chacun des comités d'école pour une période de deux ans. Forte heureusement, cette comptabilité a toujours été maintenue et il est aujourd'hui possible de dire exactement quel avoir possède quel comité d'école et quels montants seront à leur redistribuer. Evidemment avant

que ceci ne se fasse, le Conseil communal aura dû émettre un nouveau règlement, régissant le mode de fonctionnement des comités d'école, décrivant en détail qui paie quoi et précisant également que les comités d'école ont l'obligation de signer les statuts qui seront proposés également par le Conseil communal. Ces statuts attribuant systématiquement les deux postes de vérificateurs de comptes à la commune de Val-de-Travers, donnant ainsi au Conseil communal et à la commune un certain contrôle annuel sur les pratiques de chacun des comités et surtout pour l'utilisation qui sera faite des fonds qui sont les leurs, ce qui permettra peut-être de tendre vers une uniformité de l'utilisation de ces fonds et, à terme, peut-être de pouvoir garantir cette uniformité de traitement sur tous les élèves du cercle.

La présidente ouvre la discussion générale.

Mme Céline Rufener-Eschler (PLR), au nom du groupe PLR, remercie M. Calame d'avoir repris ce dossier en main dès son entrée en fonction au sein du Conseil communal. En effet, ces dernières années beaucoup d'énergie, de la part des comités d'école, a été déployée afin de trouver un dénouement au financement des camps de ski sans qu'une solution convenable et consensuelle ne soit trouvée. Il semblerait que la solution proposée convienne autant aux comités d'école, qu'aux finances de la commune, qu'à celles des parents. Au vu de ce qui précède, le groupe PLR acceptera ce rapport et est heureux que ce dossier ait pu aboutir.

M. Vaucher (POP) s'exprime à son tour : *« Avec le corps enseignant, les comités d'écoles fournissent un important travail d'animation des villages à travers les fêtes, les kermesses et autres activités. Ce travail mérite d'être salué.*

*Si nous regrettons que l'argent gagné lors de ces diverses activités ne puisse pas être reparti équitablement au profit de l'ensemble des enfants de Val-de-Travers, nous comprenons néanmoins qu'il est plus motivant et gratifiant de s'investir pour une structure dont on se sent proche, l'école et ses activités représentant une part importante de la vie des villages. Nous ne voulons pas prendre le risque de voir fleurir les caisses noires et encore moins de démotiver les nombreuses personnes qui s'investissent sans compter dans les comités de nos écoles.*

*C'est pourquoi le projet du Conseil communal nous paraît opportun, équilibré et motivant pour les personnes impliquées dans les comités d'école. Nous accepterons donc l'entrée en matière et l'arrêté tel que présentés. »*

M. Laurent Kramer (UDC) prend ensuite la parole : *« Nous pensons que l'ensemble du rapport du Conseil communal est bien réfléchi.*

*Nous souhaiterions, si la restitution des avoirs est acceptée, qu'il y ait une motivation des classes à faire diverses ventes ou autres afin d'alimenter les fonds des comités d'école.*

*Le groupe UDC acceptera ce rapport. »*

M. Cimenti (PS) : *« Si la réunification des avoirs d'école tombait sous le sens lors de la fusion, il semble tout aussi logique de réformer le système actuel, qui porte préjudice à l'ensemble des acteurs qui œuvrent dans le milieu scolaire, des enseignants aux comités d'école en passant par les élèves. En effet, la situation actuelle représente le résultat des dynamiques négatives qui se sont créées et ont affecté le fonctionnement dans et entre divers collèges.*

*Au final, la solution proposée nous semble tout à fait intéressante, même si quelques ajustements seront peut-être nécessaires dans le futur. Au niveau pratique, nous espérons que le climat collaboratif s'améliorera rapidement, puisque le bénévolat et l'implication de tous les acteurs sont des facteurs déterminants, qui plus est dans ce domaine.*

*Au niveau des textes, nous souhaiterions relever deux choses :*

*D'abord, au niveau des statuts et/ou du règlement d'école, il serait bon de spécifier que « tout retrait d'argent nécessite obligatoirement deux signatures : celle du caissier et celle du président ou du vice-président. » Cette demande ayant pour but d'éviter des problèmes, qui s'étaient d'ailleurs déjà posés il y a un certain temps dans un ancien village de notre actuelle commune.*

*De plus, nous souhaiterions mentionner ce qui semble être une incohérence entre l'arrêté et les statuts. En effet, l'arrêté stipule dans l'article 3, alinéa 2 : « Ces statuts attribuent au Conseil communal les deux uniques fonctions de vérificateurs de comptes » et l'article 15 des statuts, au point 2, qui mentionne : « L'Assemblée générale nomme chaque année le président, les membres du Comité et les vérificateurs de comptes. » Les vérificateurs de comptes étant définis par l'arrêté, cela ne devrait donc pas concerner l'Assemblée générale.*

*En conclusion, le groupe socialiste remercie le Conseil communal pour ce rapport, qu'il soutiendra très largement ».*

*Mme Vaucher (Les Verts) s'exprime ainsi : « Les propositions qui nous sont faites ce soir ont pour objectif de répondre à des constats assez marqués sur le fonctionnement actuel des fonds scolaires, en particulier sur les lourdeurs et la complication des processus mis en place. Partis d'un objectif louable, celui de rendre équitable les activités organisées par l'école, ces processus démontrent aujourd'hui leurs limites. Pire, le fonctionnement actuel crée des distorsions et des inégalités de traitement !*

*Nous saluons le Conseil communal pour sa volonté d'apporter des solutions pragmatiques et son rapport très complet. Nous espérons que ces solutions auront rencontré l'approbation formelle des comités d'école, faute de quoi, de nouveaux grincements sont à craindre. Nous trouvons que le fonctionnement proposé est plus transparent, tout en incitant une implication des comités d'école et des parents. Les impacts financiers du nouveau système sont globalement nuls puisqu'ils visent à répartir différemment les charges en fonction du contributeur. Bref, le futur système nous semble plus équitable. Un bémol toutefois que nous souhaitons relever, nous trouvons effectivement dommageable que la commune se désengage financièrement pour les degrés 1 à 6 Harmos. Les activités concernées - courses d'école, sorties au cinéma et camps verts - pourraient être perçues comme moins fondamentales dans le parcours d'un élève, par rapport aux camps de ski des 7<sup>ème</sup> et aux camps des 9<sup>ème</sup> à 11<sup>ème</sup>. Pourrait-on craindre dans quelques années qu'il n'y ait plus de ce type d'activités puisqu'il n'y a aucun incitatif à les organiser ?*

*Nous avons également quelques interrogations :*

- ✓ Est-il légal que la commune puisse imposer des statuts et comment se concrétiseront des changements ultérieurs? Que se passe-t-il si un comité d'école ne se plie pas aux statuts ?*
- ✓ Comment sont réglées les réductions possibles de prix pour les parents qui n'ont pas de moyens suffisants ? Ce point mérite à nos yeux d'être abordé de manière uniforme dans notre commune et pour l'ensemble des comités d'école.*
- ✓ Comment se concrétise la solidarité entre villages, qui était tout de même le moteur de la restitution des fonds à la commune, parce qu'à nos yeux, elle ne doit pas être affaiblie avec ce nouveau système qui prône l'indépendance ?*

*Nous entrerons en matière sur cette nouvelle organisation. Nous pensons toutefois que certains éléments devront être suivis avec attention. C'est pour cette raison que nous proposerons un amendement à l'arrêté par un nouvel article 5. »*

*M. Calame (cc) remercie l'Assemblée pour l'accueil largement favorable à ce concept, et répond aux questions posées, tout d'abord concernant le retrait d'argent, qui est une excellente suggestion. Il faut toutefois relever qu'aujourd'hui lorsqu'on ouvre un compte au nom d'une association, ce n'est pas possible de retirer de l'argent sans la double signature. L'objectif d'utiliser un compte bancaire est justement de pouvoir avoir cette sécurité accrue qui est déjà offerte par les établissements bancaires pour les associations.*

*Concernant l'approbation des comités d'école eux-mêmes, ils l'ont fait à l'unanimité. Une consultation de chacun de ces comité a été réalisée, indépendamment, puis par petits groupes et au*

final par une Assemblée générale des comités d'école où n'étaient pas seulement conviés leurs représentants au conseil d'établissement scolaire, mais tous leurs membres, avec une participation record de plus de 40 personnes sur 50 invités. Durant cette Assemblée générale des comités d'école, les détails du rapport soumis aujourd'hui au Conseil général ont été présentés et ont recueilli une approbation unanime. C'est la raison pour laquelle M. Calame peut être confiant dans la présentation de ce programme.

Par rapport aux réductions de prix, sur les parents qui seraient potentiellement dans des situations qui demanderaient des allègements, c'est une question qui a aussi été posée lors de l'Assemblée générale des comités d'école et la réponse est évidente : les comités d'école n'auront pas la compétence de prendre la moindre décision sur une éventuelle réduction pour un parent selon sa situation. La raison de cette position est claire, il n'y a qu'un seul endroit dans l'administration communale où l'on dispose de suffisamment d'informations pour analyser la situation d'une famille, c'est au dicastère des finances, de l'économie et de la cohésion sociale. La stratégie sera identique à travers tout le cercle : toute demande doit être spécifiée via la direction d'école qui la transmettra au DJE qui pourra ensuite, à ce niveau-là, avoir une équité de traitement sur tout le cercle et pourra éviter des disparités. Donc la réponse est claire, il s'agira d'une décision du Conseil communal, sur information du DEFCOS, pour analyser ce genre de cas et éventuellement attribuer des allègements.

En ce qui concerne les questions légales sur les statuts et sur ce qui peut se passer ensuite si des changements arrivent, que l'Assemblée générale puisse être amenée à faire des modifications dans ses statuts, c'est une question à laquelle M. Calame n'a pas de réponse aujourd'hui. Les statuts sont évidemment dépendants de la décision de ce soir et devront faire l'objet d'une décision du Conseil communal en parallèle avec le règlement. M. Calame prend note de cette question et renseignera les conseillers généraux sur sa réponse en temps opportun.

Par rapport aux deux articles concernant les vérificateurs de comptes, c'est une coquille qui est restée dans l'alinéa 3 de l'article 15 qui ne devrait pas mentionner les vérificateurs puisque finalement c'est à la section IV, article 25, des statuts qu'est traité le cas des vérificateurs. On y explique clairement que les deux vérificateurs sont désignés chaque année par le conseiller communal en charge du dicastère de l'enseignement de la commune de Val-de-Travers. Donc cet alinéa 3 de l'article 15 devra être modifié pour qu'il n'inclue pas les vérificateurs de comptes et ceci en adéquation avec la proposition du règlement également.

Mme Vaucher (les Verts) prend la parole en ces termes : *« comme développé lors de notre entrée en matière et concédé par le Conseil communal dans son rapport, le potentiel d'amélioration par rapport à la situation actuelle est indiscutable. Selon son groupe, il en va de la responsabilité du Conseil général d'en suivre l'évolution. En acceptant l'arrêté tel que soumis, les conseillères et conseillers généraux devront être attentifs à l'évolution du budget concernant ces rubriques, les tarifs étant fixés par le Conseil communal. Nous estimons qu'au vu des précédents, une étape intermédiaire, sous la forme d'un rapport d'information, est essentielle sous plusieurs points, comme par exemple :*

- ✓ *la collaboration entre les comités d'école et la commune.*
- ✓ *le principe de l'équité, l'approche choisie donne-t-elle satisfaction ?*
- ✓ *les points forts et ceux à améliorer.*

*Le rendu du rapport en 2021 est proposé afin d'avoir suffisamment de recul et d'expériences dans ce domaine. Les Verts estiment en effet qu'un délai lié à la fin de la législature est trop court pour dégager les éléments saillants. »*

M. Calame (cc) remercie les Verts pour leur suggestion et indique que le Conseil communal soutient la proposition d'amendement à l'unanimité.

Mme Rufener-Eschler (PLR) indique que son groupe acceptera également cet amendement.



La parole n'étant plus demandée et l'entrée en matière n'étant pas contestée, la présidente passe à l'examen de détail de l'arrêté. Elle rappelle qu'un amendement a été déposé par Les Verts pour ajouter un article 5 qui se présente comme suit :

Article 5 (nouveau) Un rapport d'information du Conseil communal sur ce nouveau mode de fonctionnement, préavisé par le Conseil d'établissement scolaire, sera soumis au Conseil général d'ici le 31 décembre 2021.

Article 6 (anc. art. 5) Le présent arrêté sera soumis à la sanction du Conseil d'État, à l'expiration du délai référendaire.

C'est à l'unanimité que cet amendement est accepté.

La parole n'étant plus demandée et l'entrée en matière n'étant pas contestée, la présidente passe au vote d'ensemble. **C'est à l'unanimité que le Conseil général approuve l'arrêté relatif à la restitution des avoirs des comités d'école, telle qu'amendé précédemment.**

---

## **7. CRÉDIT DE FR. 91'000.- POUR LA MODERNISATION ET L'AUTOMATISATION DU RÉSERVOIR DE BUTTES**

La présidente laisse préalablement la parole au chef du dicastère des infrastructures (DI).

M. Yves Fatton (cc) relève que depuis l'avènement de la commune de Val-de-Travers, une des préoccupations première du Conseil communal a toujours été de maintenir et de renforcer la sécurité dans le domaine du traitement et de la distribution d'eau potable pour notre population. Plusieurs mesures de renforcement, d'adaptation et de modernisation de notre réseau ont été effectuées depuis 2009. L'une d'entre elle a consisté à la mise en place d'un système de transmission et de télégestion de l'information entre les différents réservoirs d'eau et une centrale de commande située à Fleurier dans les locaux du dicastère des infrastructures. Cette modernisation de l'automatisation permet, en cas de difficultés, d'intervenir rapidement et à distance sur les éléments de sécurité installés au sein des réservoirs. A ce jour, ce ne sont pas moins de dix réservoirs qui sont déjà équipés d'un tel dispositif.

Pour en venir à la demande de crédit, aujourd'hui nous sommes confrontés à des difficultés sur les installations de traitement d'eaux du réservoir de Buttes. Cette installation a été réalisée en 1991, elle est en bon état au niveau de son infrastructure, le traitement d'eau est effectué par un système ultra-violet d'ancienne génération et dispose d'une commande à distance filaire. Cette dernière, qui n'est pas de la télégestion, était reliée à l'ancienne administration communale de Buttes. A l'époque cela se faisait couramment, ainsi l'administrateur, durant la journée, pouvait intervenir à tout moment, en cas de besoin, sur le réservoir ou faire intervenir le cantonnier communal. Aujourd'hui, plusieurs difficultés ont été rencontrées, le système s'est bloqué à plusieurs reprises, ce qui a occasionné le blocage de la distribution d'eau sur le village de Buttes. Des interventions rapides ont été possibles, le système a été débloqué, mais il a fallu « bidouiller » pour permettre de réalimenter en eau la population ; on ne peut pas continuer ainsi. Dès lors, le service s'est renseigné, a fait une étude pour savoir ce qu'il était possible de faire et surtout s'il était envisageable de raccorder ce réservoir aussi au système de télégestion actuel, ce qui est le cas. Donc l'investissement qui doit être consenti pour permettre non plus d'avoir un système filaire à l'administration communale de Buttes, mais bien un système de télégestion moderne, comme les dix autres systèmes qui sont déjà en fonction au sein de notre commune, c'est un investissement de fr. 90'829.-. Il consiste à une somme de fr. 5'000.- pour adapter les installations, la remise en état des installations de transmission et la réalisation d'une installation de télégestion en relation avec le système centralisé, pour fr. 62'000.- ; la mise à jour des installations UV – actuellement les installations UV ont une

puissance de 250 joules et ce qui serait bien, c'est de les mettre aux normes et les porter à 400 joules. Donc le projet dans son ensemble prévoit cette modernisation et aussi la pose d'un turbidimètre qui permet de voir la clarté de l'eau à la sortie, une fois traitée. Donc sur ces fr. 91'000.-, on peut escompter un subventionnement cantonal de l'ordre de 20%, ce qui fait qu'au niveau de la charge nette pour la commune, c'est fr. 72'000.- qui sont demandés ce soir pour permettre de mettre à jour ce réservoir et surtout de continuer d'avoir un système d'eau potable adapté et sécuritaire pour le village de Buttes. C'est fr. 6'989.- de charge financière annuelle ; comme on est dans un compte autofinancé, les freins ne sont pas requis pour ce dossier. Ainsi M. Fatton propose d'accepter ce rapport et ainsi pouvoir avancer dans la modernisation de notre réseau d'eau sur la commune de Val-de-Travers.

La présidente ouvre la discussion générale.

Mme Cécile Mermet-Meyer (PS) prends la parole : *« Le réservoir d'eau de Buttes offre à la commune de bons et loyaux services depuis près de 26 ans et nous pouvons ici saluer l'intelligence des services communaux qui ont cherché à faire durer cette installation de manière sûre, à moindre coût, en faisant l'acquisition ces dernières années de pièces de rechange d'occasion à peu de frais.*

*Cependant, depuis 1991, de l'eau a coulé sous les ponts... et dans le réservoir. Aujourd'hui les pièces ne se trouvent plus, ni d'occasion, ni neuves, les tableaux de commandes présentent des pannes récurrentes et il est temps pour Val-de-Travers de moderniser l'installation, ceci dans la ligne du futur Plan directeur communal des eaux.*

*Les nouvelles installations permettront un meilleur traitement des eaux du réservoir grâce aux UV, mais également un contrôle à distance et une sécurité améliorée grâce au turbidimètre.*

*Le groupe socialiste acceptera donc la demande de crédit de fr. 91'000.- pour la modernisation et l'automatisation du réservoir de Buttes. »*

M. Hans Peter Gfeller (PLR) s'exprime à son tour : *« Le groupe PLR remercie le Conseil communal pour le rapport relatif à une demande de crédit de fr. 91'000.- pour la modernisation du réservoir de Buttes.*

*L'eau potable ! Ce bien si précieux, qui coule si aisément et facilement dans nos robinets. Mais pour arriver dans nos habitations, elle a besoin d'être captée, traitée, puis distribuée. Cela exige des installations en adéquation avec les normes d'hygiène actuelles, la consommation usuelle et les consommations de pointes, par exemple en cas d'incendie.*

*Selon le futur Plan directeur communal de l'eau et des eaux usées, le réservoir de Buttes sera l'un des éléments importants pour l'approvisionnement de l'eau à Val-de-Travers. La mise à niveau de ces installations est donc logique et pertinente.*

*Le groupe PLR approuvera unanimement cette demande de crédit. »*

M. Frédéric Schlosser (UDC) intervient ensuite : *« L'or bleu est un bien très précieux dans notre monde actuel et sa qualité ainsi que sa distribution ne doit pas faire défaut.*

*Cette installation n'est plus aux normes au niveau du traitement de l'eau par UV ancienne génération, le tableau de commandes est désuet et ne dispose plus de pièces de rechange en cas de panne, qui engendrent des coûts très élevés lors de réparations.*

*Une centralisation du système de transmission et de commande ainsi qu'un meilleur traitement de l'eau nous semblent tout à fait adéquat. De plus, cet investissement tombe dans un domaine totalement autofinancé.*

*Par ces faits, le groupe UDC acceptera ce crédit de fr. 91'000.-. »*

M. Ray (Les Verts) prend la parole en ces termes : « *Maintenir et renforcer la sécurité dans le domaine du traitement de l'eau potable au Val-de-Travers doit effectivement rester une préoccupation importante de nos Autorités.*

*Les problèmes observés sur la commande de transmission de filtration du réservoir de Buttes justifie cet investissement et vient compléter une logique de modernisation de l'ensemble des équipements.*

*Compte-tenu de ce qui précède et du fait qu'il n'y aura pas d'augmentation des tarifs suite à cet investissement, le groupe des Verts accepte la demande de crédit de fr. 91'000.- pour la modernisation de l'automatisation du réservoir de Buttes. »*

Mme Ioset (POP) s'exprime ensuite : « *Le crédit demandé va de soi puisqu'il concerne l'entretien et la mise à niveau de nos infrastructures communales indispensables et utiles à tous.*

*Le POP entrera donc en matière et acceptera le crédit tel que présenté. »*

M. Fatton (cc) remercie les différents groupes par l'accueil plus que favorable à ce projet.

La parole n'étant plus demandée et l'entrée en matière n'étant pas contestée, la présidente passe à l'examen de détail de l'arrêté puis au vote d'ensemble. **C'est à l'unanimité que le Conseil général approuve le crédit de fr. 91'000.- pour la modernisation et l'automatisation du réservoir de Buttes**, tel que présenté par le Conseil communal.

---

## **8. CRÉDIT DE FR. 100'000.- POUR LA RÉNOVATION DU HANGAR DES OEUILLONS**

La présidente laisse préalablement la parole au chef du dicastère de l'économie, des finances et de la cohésion sociale (DEFCOS).

M. Frédéric Mairy (cc) rappelle que notre commune a hérité des anciens villages de cinq domaines agricoles, dont celui des Oeuillons. Pour l'instant le Conseil communal a toujours veillé à maintenir la ligne qui avait été celle des communes qui avaient jugé bon d'acquérir ces domaines, de les entretenir et de les maintenir dans leur patrimoine financier.

Pour le domaine des Oeuillons, c'est un domaine sur lequel il y a eu peu d'investissements au cours des premières années et puis, en mai 2016, un premier crédit a été demandé au Conseil général de l'époque pour la rénovation des appartements du domaine qui étaient particulièrement vétustes, demande qui avait été acceptée largement. C'était aussi alors l'occasion de mettre en place une nouvelle dynamique avec le locataire, qui avait été également choisi par les anciennes autorités de Noiraigue, avec lequel le Conseil communal rencontrait quelques difficultés quant à la valorisation du lieu qui est dans un emplacement particulièrement touristique. Cette rénovation était une première étape dans la mise en place de cette nouvelle dynamique, qui a été concluante et qui permet aujourd'hui de proposer de refaire le hangar.

C'est à nouveau une démarche qui est menée en partenariat avec le locataire, celui-ci prenant une partie des travaux à sa charge. Un locataire avec lequel le Conseil communal continue de travailler pour rendre une meilleure apparence encore qu'aujourd'hui au domaine. Cela n'aura pas échappé aux conseillers généraux, le coût est relativement important, non pas en tant que tel, pour la réfection d'un hangar ça reste relativement acceptable, mais pas contre, comme indiqué dans le rapport, cela fera passer la rentabilité du domaine sous la barre de l'équilibre. Ceci est à mettre en regard avec les années bénéficiaires d'encaissement du loyer du domaine des Oeuillons. Cette dépense est raisonnable et elle permet surtout au locataire d'améliorer encore la gestion des lieux et puis à la commune, en tant que propriétaire, d'avoir un bien qui soit d'une meilleure qualité qu'aujourd'hui.

Le bail courant jusqu'en 2025, ce sera, même si c'est encore un petit peu lointain, une échéance pour mener une réflexion sur ce domaine, comme aussi sur les autres domaines agricoles

communaux, pour voir dans quelle mesure il reste pertinent aujourd'hui de maintenir des domaines agricoles dans le patrimoine financier de la commune. Il y en a certains pour lesquels la réponse vient assez naturellement, quand il y a certains enjeux en termes de captage d'eau, ou par exemple d'enjeux touristiques aussi.

Comme il s'agit du patrimoine financier, le vote du crédit qui est demandé ce soir est soumis à la majorité simple, puisqu'il n'est pas soumis aux mécanismes de maîtrise des finances. »

La présidente passe la parole aux partis.

Mme Antoinette Hurni (PS) s'exprime ainsi : *« On ne choisit pas toujours ce dont on hérite. C'est probablement ce qu'a dû se dire la commune de Val-de-Travers lorsque, parmi les cinq domaines agricoles dont elle héritait, il y avait celui des Oeuillons, sur les hauts de Noiraigue, passage obligé pour atteindre le chemin des 14 contours. Comme vient de nous le rappeler M. Mairy, notre Autorité a déjà entendu parler de ce domaine, l'année dernière, lors du vote d'un crédit de fr. 80'000.- pour la réfection du lieu d'habitation.*

*Cet effort doit être poursuivi cette année-ci. En effet, le hangar actuel, dans un grand état de délabrement doit être remis en état si on le veut fonctionnel. Comme la commune demande aux agriculteurs qui envisagent construction ou réfection de hangars que ces derniers soient en bois et non en tôle, elle se doit de montrer l'exemple en privilégiant l'utilisation du bois.*

*C'est donc un hangar d'environ 40 m<sup>2</sup>, un peu plus petit que l'actuel, qui est envisagé, avec un espace de stockage sous le plancher. Le locataire actuel, au bénéfice d'un bail de longue durée, est intégré à la démarche en étant responsable de la démolition du hangar actuel.*

*J'ai eu la curiosité samedi matin de monter aux Oeuillons. Hélas le domaine était fermé, le locataire absent et il y avait beaucoup de Suisses-allemands qui cherchaient partout des cafés, à boire, voire des toilettes. Cela m'a donné l'occasion de faire le tour de ce domaine. Le hangar, j'ai dû le chercher, il n'est pas très visible, à l'arrière de la maison. J'espère vraiment qu'il sera assez grand pour contenir les différents objets qui se trouvent à l'entrée du domaine.*

*Donc il faut être bien conscients, j'en avais particulièrement l'impression samedi en étant la seule romande au milieu de tous ces touristes, que ce domaine pose un problème d'image. L'aspect du domaine devrait être accueillant, organisé et propre. Il faut reconnaître que la famille locataire s'est montrée plus coopérative sur le plan de l'organisation depuis le début des travaux de rénovation. La réfection de ce hangar cette année-ci s'inscrit dans cette dynamique, il faut faire confiance.*

*Vu l'engagement de notre responsabilité de commune-proprétaire, vu la visibilité du site des Oeuillons sur le plan touristique, le groupe socialiste du Conseil général recommande un oui pour le crédit de rénovation du hangar, qui sera bientôt, comme le chalet de la chanson, plus beau qu'avant. »*

M. Florian Dreyer (PLR) indique qu'au vu de la situation exposée, ce dossier n'a pas suscité un grand débat lors de la séance de préparation PLR et cette demande de crédit sera acceptée par le groupe. Une question plus générale se pose néanmoins, concernant l'avenir des domaines agricoles communaux. Le rapport mentionne une réévaluation du bail au terme de celui-ci ainsi qu'une réflexion globale au sujet des domaines agricoles communaux, soit à l'horizon 2025. Avec l'évolution de l'agriculture en terme de taille, de mécanisation et avec la disparition inexorable des petites exploitations, le groupe PLR se demande s'il ne serait pas pertinent d'entreprendre immédiatement cette réflexion qui consiste a priori à se poser la question suivante : doit-on conserver ces domaines agricoles dans le patrimoine communal ou doit-on s'en séparer ?

M. Niels Rosselet-Christ (UDC) prend la parole à son tour : *« La commune de Val-de-Travers possède plusieurs domaines sur son territoire. Et qui possède un domaine est, selon nous, tenu de l'entretenir et de le maintenir en des normes acceptables.*

*Nous voici ce soir confrontés à un cas d'espèce concernant le domaine des Oeuillons, lequel se trouve dans un état de délabrement avancé. Pour des raisons avant tout sécuritaires, mais aussi quelque peu cosmétiques, il nous semble nécessaire d'entreprendre quelque chose rapidement.*

*Il est d'ailleurs fait mention que l'actuel locataire du lieu, cela a déjà été évoqué, prendra à sa charge, entre autre, la démolition de la vétuste structure ainsi que la pose d'un nouveau plancher à la faveur de la nouvelle, ce qui, en l'état, réduit les coûts à charge de notre commune.*

*Nous évoquions précédemment quelques raison cosmétiques, en effet, une fois de plus cela a déjà été souligné, mais le domaine des Oeuillons se situant aux portes du Vallon, sur le chemin menant au Creux du Van, un passage oh combien important pour les très nombreux touristes venant visiter notre région en prenant Noiraigue pour point de chute, il est normal que nous présentions des lieux de passage propres, entretenus et accueillants. Pour Noiraigue, et vous savez qu'à titre personnel ça me tient à cœur, c'est un début bienvenu. Pour toutes les raisons évoquées, le groupe UDC acceptera le crédit demandé. »*

M. Rosset-Christ profite d'avoir la parole pour annoncer qu'il devra quitter notre assemblée à 22h pour des raisons professionnelles.

M. Ray (Les Verts) s'exprime en ces termes : *« Même si sur le fond le groupe des Verts est conscient qu'il faudra traiter ce dossier, nous ne sommes pas disposés ce soir à valider la demande de crédit de fr. 100'000.- pour la rénovation du hangar du domaine des Oeuillons.*

*Plusieurs interrogations justifient cette prise de position à savoir :*

- ✓ Le coût paraît quelque peu excessif pour un hangar d'une surface de 40 m<sup>2</sup>, soit la moitié du bâtiment actuel.*
- ✓ Pour quelle raison cet investissement n'a pas été englobé dans l'investissement de 2016 lors de la rénovation du lieu d'habitation ? Un regroupement des travaux dans une optique de vision globale aurait certainement permis de faire des économies.*
- ✓ Quant à l'argument « de valoriser l'endroit en construisant un nouveau hangar, dans le but d'améliorer l'accueil des randonneurs et de préserver la beauté des paysages alentours », il ne tient pas. En effet, en termes de préservation de la beauté des paysages, le Vallon sera confronté prochainement à des défis d'une autre dimension.*

*Compte tenu de ce qui précède, la majorité du groupe des Verts s'abstiendra. »*

M. Vaucher (POP) intervient ensuite : *« Le 27 mai 2016, nous acceptons un crédit de fr. 80'000.- pour la rénovation partielle du logement du domaine des Oeuillons, crédit faisant suite aux travaux de chauffage entrepris précédemment.*

*Le crédit, très raisonnable, qui nous est soumis aujourd'hui va dans le même sens d'entretien de notre patrimoine bâti.*

*A l'époque déjà, nous avons regretté que le loyer de l'ensemble du domaine (avec une SAU de 1'132,7 ares) ne soit que de fr. 750.- par mois et que les lois empêchent les collectivités publiques de louer des terres et des bâtiments agricoles à un prix raisonnable permettant un rendement ou au moins un amortissement suffisant. Ce type de cadeau nous dérange toujours beaucoup car il est parfaitement inéquitable. C'est pourquoi nous réitérons notre demande au Conseil communal de faire pression, en collaboration avec d'autres communes concernées, pour que ces prix soient revus à la hausse, afin de permettre un équilibre entre loyer perçu et frais d'entretien et attendons d'être informés des actions entreprises dans ce sens.*

*Nous entrerons donc en matière et accepterons le crédit tel que proposé. »*

M. Mairy (cc) remercie les groupes pour l'accueil globalement favorable à cette proposition et s'exprime sur les quelques questions qui ont été posées. Tout d'abord au PLR qui propose

d'anticiper la réflexion, M. Mairy indique que c'est bien l'objectif du Conseil communal, puisque lorsqu'on mentionne l'échéance du bail à 2025, c'est que des solutions auront pu être trouvées avant. La question d'une vente du domaine s'était même déjà posée en 2016 avant de proposer au Législatif des travaux de rénovation de l'appartement, mais se trouvant en présence d'un bail agricole, celui-ci est particulièrement difficile à défaire avant son échéance, raison pour laquelle le Conseil communal avait abandonné cette piste.

L'UDC évoquait de son côté des notions de sécurité. M. Mairy relève que c'est effectivement important. Même si on ne tombe pas nécessairement sur ce hangar selon le chemin avec lequel on monte aux Oeuillons, on peut quand même se promener à proximité et c'est aussi une obligation à laquelle la commune a le devoir de répondre en tant que propriétaire.

Les Verts regrettent le coût important... le représentant du POP l'a jugé très raisonnable. Il s'agit d'une question d'appréciation. Les Verts regrettent également que la demande de crédit n'ait pas été liée aux travaux réalisés en 2016. M. Mairy indique qu'il n'y aurait eu aucune économie possible, les deux endroits ne sont pas les mêmes, les entreprises ne sont pas les mêmes et la nature des travaux n'est pas identique. Donc nous ne sommes pas passés à côté d'une occasion l'an dernier en ne groupant pas les travaux. Il prend également bonne note de la remarque quant à l'esthétique ou à la cosmétique des lieux à venir qui ne suffira pas à compenser d'autres améliorations de la vallée. La question de savoir si ça aurait été une bonne chose ou pas de poser une éolienne, en remplacement du mât de radio planté aux Oeuillons, aurait pu aussi se poser... ce sera peut-être le cas plus tard. Comme cela a été relevé par le groupe PS, c'est effectivement une question d'image à améliorer et ce projet a du sens dans ce cadre-là.

Dernière question mentionnée, celle du montant des fermages qui sont pratiqués. Ces derniers dépendent de réglementations et de dispositions fédérales. Quand bien même plusieurs communes regretteraient le montant parfois plutôt faible de fermages qui peuvent être pratiqués, il serait difficile de les revoir à la hausse. La politique agricole est bien ficelée, elle repose sur plusieurs éléments, le coût des loyers n'en est qu'un. Du côté du Conseil communal nous veillons à l'appliquer, même si effectivement, comparés avec d'autres, ces montants sont plus bas, mais il y a aussi tout un apport de l'agriculture à l'économie régionale qui est important.

La parole n'étant plus demandée et l'entrée en matière n'étant pas contestée, la présidente passe à l'examen de détail de l'arrêté puis au vote d'ensemble. **C'est par 32 OUI et 3 abstentions que le Conseil général approuve le crédit fr. 100'000.- pour la rénovation du hangar du domaine des Oeuillons**, tel que présenté par le Conseil communal.

---

## **9. CRÉDIT DE FR. 170'000.- POUR LA RÉFECTION D'UN APPARTEMENT AU COLLÈGE DES BAYARDS**

La présidente laisse préalablement la parole au chef du dicastère des infrastructures (DI).

M. Fatton (cc) relève qu'il s'agit également d'un objet hérité des anciennes communes auquel il faudra donner des réponses ce soir. Ce crédit de fr. 170'000.- doit permettre de rénover un appartement dans le collège des Bayards qui fait partie du patrimoine administratif et qui est composé de trois appartements de 4 pièces et d'un appartement de 5 pièces, deux salles de classe et une salle des maîtres.

Actuellement aucune activité scolaire n'est organisée dans ce bâtiment, par contre, les salles sont louées pour d'autres activités, que ce soit de la photographie ou des cours de yoga en attendant, il faut l'espérer, que ce bâtiment puisse à nouveau recevoir des enfants.

Pour ce qui est de la partie locative, des salles de bain ont été créées dans chaque appartement en 1977 pour la somme de fr. 80'000.-, un appartement a fait l'objet d'une rénovation en 1995 pour fr. 110'000.- et en 2006 le Conseil général des Bayards a octroyé un crédit de fr. 215'000.- pour la réfection d'un deuxième appartement et la pose d'une cuisine agencée dans le troisième. L'appartement dont il est question aujourd'hui est resté en l'état depuis plus de 30 ans ; le locataire s'en est allé et a remis cet appartement.

M. Fatton a constaté, lors de la visite cet appartement, qu'il est absolument impératif de faire quelque chose, sans quoi il sera impossible de le louer. Il est impensable de remettre sur le marché un appartement dans ces conditions-là. La commission des bâtiments s'est rendue sur place, elle a pu constater les différents éléments de cet appartement et son état de vétusté. D'un commun accord avec elle, il s'est avéré rapidement qu'il était judicieux de remettre cet appartement au goût du jour et de le transformer au niveau de sa répartition spatiale.

Différentes entreprises de la région ont été mandatées pour établir des devis et proposer un projet qui permette de mettre en location cet appartement dans de bonnes conditions. Le coût est important : fr. 170'000.-, avec un amortissement de 2,5%, un taux moyen de la dette de 2%, ce qui ferait une charge annuelle pour remettre ce bien en état de fr. 5'950.-, soit environ fr. 500.- par mois. Il n'est pas illusoire de penser pouvoir louer aux Bayards un appartement de qualité plus de fr. 500.-.

Ce bien faisant partie du patrimoine administratif, il faudra un vote à la majorité qualifiée pour pouvoir faire passer ce crédit.

M. Fatton relève que pour permettre de continuer de travailler sur le projet démographique communal, il est important de mettre aussi des objets de qualité à disposition aux Bayards, même si nous ne sommes pas au centre de Fleurier ni au centre de Couvet et que c'est un village un peu décentralisé par rapport à notre commune. Il rappelle que le programme de législature met en avant la volonté du Conseil communal et du Conseil général de développer notre région et de continuer d'y amener différentes familles. La volonté du Conseil communal a toujours été d'être le plus équitable possible avec l'ensemble des villages. Dès qu'une structure devait être remise en état dans un des villages, le fait de travailler dans ces villages a toujours été favorisé, même pour ceux avec moins de population qui sont peut-être, pour certains, moins attractifs.

M. Fatton note que jusqu'à présent, l'ensemble des biens communaux sur Les Bayards sont loués systématiquement chaque fois qu'ils sont remis sur le marché et ce n'est pas souvent. Le Conseil communal ne peut que recommander au Conseil général d'aller de l'avant et de remettre ce bien à niveau pour permettre de maintenir nos infrastructures en état et de remettre sur le marché un bien qui pourra très certainement rendre service à une famille qui désire rester peut-être dans un milieu un peu plus naturel que le centre de Fleurier ou de Couvet.

La présidente ouvre la discussion générale.

M. Loris Vuilliomenet (PS) prend la parole en ces termes : « *Rénover un appartement dont on est propriétaire est certainement une bonne chose. Surtout quand l'appartement se trouve dans un état vétuste et qu'il ne répond plus aux attentes des locataires d'aujourd'hui.*

*En elle-même, la démarche du Conseil communal est bonne et, en temps normal, nous l'aurions soutenue. Malheureusement, nous ne sommes pas en temps normal. L'année 2016 a été difficile, 2017 l'est aussi et 2018 le sera sans doute encore. Compte tenu des mécanismes de maîtrise des finances, nos capacités à investir sont fortement limitées. Pour 2017, elles sont déjà dépassées.*

*Notre groupe est d'accord avec le Conseil communal quand il dit qu'il est important, malgré tout, de maintenir un niveau d'investissement plus élevé qu'autorisé. Nous le rejoignons aussi quant aux critères utilisés pour déterminer si un investissement se justifie ou non, tel que proposé dans son rapport d'information traité ce printemps. Le tableau contenu dans ce rapport soulignait déjà l'intérêt limité de rénover cet appartement. En effet, ce projet se trouvait en fin de liste des projets du Conseil communal. En outre, il était alors évalué à fr. 120'000.-, montant qui a bondi désormais à fr. 170'000.-.*

*Selon nous, une telle dépense n'est pas nécessaire aujourd'hui. Le développement démographique de Val-de-Travers nous tient à cœur, mais nous sommes d'avis qu'un tel montant peut être utilisé plus judicieusement pour cette période de vaches maigres.*

*Certes, un appartement rénové pourra générer des rentrées locatives supplémentaires, mais celles-ci resteront modestes et non garanties dans la durée. D'autres projets en lien avec le*

développement démographique, qu'ils soient d'ordre immobilier ou liés à la qualité de vie, méritent d'avantage d'y consacrer nos moyens limités.

*Vous l'aurez compris, le refus de notre groupe, même s'il n'est pas unanime, est avant tout lié au contexte difficile que nous traversons. Rénover un appartement n'est pas une priorité et ce projet peut selon nous attendre quelques années avant d'être réalisé. »*

M. Jean-Michel Rossetti (PLR) s'exprime ainsi : « *Notre groupe a pris connaissance de ce rapport et que c'est sans suspens qu'il acceptera ce crédit.*

*En effet, malgré le fait qu'il faudra un jour décider de l'avenir des différents biens immobiliers de la commune, nous nous rallions à la décision du Conseil communal et de la commission des bâtiments au sujet de cet objet.*

*Malgré que, pour le moment, l'école en tant que telle est en stand-by, nous gardons espoir que dans l'avenir une ou plusieurs classes puissent ouvrir à nouveau dans ce village. En mettant à disposition d'une famille un appartement, nous pouvons y contribuer.*

*D'autre part, M. Rossetti rappelle que dans le passé la Patenschaft a participé à la rénovation du bâtiment en faveur de l'école. Il profite encore de cette occasion pour remercier le Conseil communal d'avoir loué les salles de classe inoccupées par l'école, ce qui permet d'offrir différentes activités à la population et de participer aux charges du bâtiment.*

M. Vaucher (POP) prend ensuite la parole : « *Lorsqu'on est propriétaire d'un bien immobilier, il n'y a que deux alternatives : soit on l'entretient pour qu'il garde sa valeur, soit on le vend. Nous ne sommes en principe pas favorables à la vente du patrimoine communal.*

*De plus, un bailleur doit offrir des conditions de vie salubres à son locataire et la mise à niveau de cet appartement est absolument nécessaire. Nous sommes agréablement surpris du montant du crédit mais aussi quelque peu inquiets : sera-t-il suffisant ? Ne rénove-t-on pas au rabais ? Dans le bâtiment peut-être encore plus qu'ailleurs, le bon marché est toujours trop cher.*

*La situation du marché de la location n'étant pas au beau fixe, est-il judicieux d'investir une telle somme actuellement ? Avant de terminer, peut-on nous assurer que l'ensemble des travaux sera effectués par des entreprises de la commune ?*

*Le POP entrera donc en matière et acceptera sans enthousiasme le crédit tel que proposé.*

M. Paul-André Matthey-Doret (UDC) s'exprime à son tour : « *Le groupe UDC remercie le Conseil communal pour son rapport ainsi que pour la mise en valeur de notre patrimoine immobilier.*

*Notre groupe acceptera l'entrée en matière ainsi que le crédit de fr. 170'000.- pour la réfection de cet appartement au collège des Bayards. »*

A 22h M. Rosselet-Christ (UDC) prend congé de l'assemblée.

Mme Vaucher (Les Verts) indique qu'avant de se prononcer, son groupe attend des compléments du Conseil communal puis demandera une suspension de séance.

M. Fatton (cc) reprend la parole et remercie les différents groupes pour l'accueil de ce projet même si dans certains groupes c'est relativement teinté. Tout d'abord, il précise qu'il ne s'agit pas d'un dossier qui sera fait au rabais et estime que l'ensemble des travaux tels qu'ils sont proposés ce soir au Conseil général pourront être réalisés. Les entreprises locales qui travaillent sur ce projet ont donné des garanties et M. Fatton garantit que ce projet ne dépassera pas le budget qui est présenté ce soir.



Au PS qui prétend que la conjoncture n'est pas judicieuse pour investir dans nos bâtiments communaux, il rétorque que non, qu'il est persuadé qu'à l'heure actuelle, un bien comme celui-ci pour lequel on a un rendement d'à peu près quatre à cinq cents francs par mois, est un bon rendement dans la conjoncture actuelle. Il rappelle que le patrimoine administratif doit aussi être rentabilisé, car il nous coûte quelque chose. Le projet présenté permet quand même de financer le projet par lui-même, par une entrée de location, qui nous permettrait en plus de dégager un petit peu de bénéfice pour entretenir le patrimoine administratif qui est autour.

M. Faton relève qu'on se plaint à l'heure actuelle que notre collège des Bayards n'est pas utilisé par des enfants. En continuant d'agir de la sorte, il estime que nous n'aurons plus du tout de collège dans les petits villages. Il est impératif de continuer à renforcer et à investir dans nos biens communaux, tant qu'ils nous appartiennent. La question qu'il faut se poser, c'est est-ce qu'on doit tous les garder ? Il rappelle que ce bâtiment est grevé par des financements qui ont été faits à l'époque par la commune des Bayards ; des financements qui ont été octroyés par le Patenschaft. Aujourd'hui, il y a aussi une responsabilité vis-à-vis de cet établissement de continuer d'entretenir ce bien. M. Faton est persuadé qu'un jour on pourra rouvrir une classe et que c'est seulement par ce genre de démarche qu'on pourra ramener de la population dans nos villages, avec des appartements de qualité. Les jeunes disent qu'ils viendraient n'importe où ; le problème de se déplacer entre les Bayards et Fleurier n'en est pas un. Par contre, ce que l'on veut, ce sont des appartements de qualité, aux standards habituels qu'on puisse trouver dans n'importe quel village de notre région.

Mme Vaucher (Les Verts) demande un éclaircissement par rapport à la différence, mise en exergue par l'un des groupes, entre l'estimation de fr. 120'000.- qui est mentionné dans le rapport du Conseil communal du 17 mai 2017 et l'estimation de fr. 170'000.- d'aujourd'hui.

M. Faton (cc) répond que les fr. 120'000.- reposaient sur des estimations, donc il n'y avait alors pas de devis officiels. Maintenant, il s'est rendu sur place avec l'ensemble des entreprises, des métrées et de devis précis ont été faits, avec une marge entre 2% et 5%. M. Faton affirme qu'il ne veut pas que ce projet dépasse les fr. 170'000.- et qu'il ne les dépassera pas. Comme il a été dit plusieurs fois dans cette assemblée, on demande beaucoup de rapports et d'expertises, le dicastère des infrastructures n'a pas l'habitude d'en demander pour ce genre d'objet. C'est une estimation qui est faite dans un premier temps, on regarde la fourchette et ensuite on va dans le détail avec les entreprises locales qui sont des partenaires de qualité, qui tiennent leurs engagements dans ce genre de projet et qui le feront pour ce projet des Bayards si ce crédit de fr. 170'000.- pour la rénovation de cet appartement du patrimoine administratif est accepté, bien entendu.

Comme annoncé précédemment, Mme Vaucher (les Verts) demande une interruption de séance.

La présidente proclame une interruption de séance à 22h10. A 22h15, elle prie les membres du Conseil général de bien vouloir reprendre place et rouvre les débats.

Mme Vaucher (Les Verts) reprend la parole et remercie le Conseil communal pour son rapport. Le crédit sollicité permettant de remettre au goût du jour et rendre fonctionnel un appartement de notre patrimoine administratif.

Selon le Conseil communal, et c'est peut-être de là que viennent les interrogations, les investissements consentis pourront être répercutés dans la location qui est pour l'heure très modeste. Toutefois, il est difficile de se faire une idée dans quelle mesure un appartement de ce type pourra être repourvu. La projection annuelle des logements vient de paraître et, malheureusement, cette dimension sur l'offre disponible dans les appartements de 4 et 5 pièces au Val-de-Travers nous échappe, en tout cas elle n'est pas mentionnée.

Pour Les Verts, il est clair que ce projet est d'avantage porteur que d'investir fr. 100'000.- dans un hangar ; en ce sens que les travaux envisagés permettront d'accueillir une famille de quatre à

cinq personnes, en cela ils rejoignent la vision du PLR par rapport au maintien d'une activité scolaire dans les villages décentralisés. Ils espèrent effectivement que le Conseil communal, dans le cadre de la mise en location de cet appartement, restera attentif au fait qu'il soit attribué à une famille. Le groupe des Verts soutiendra donc cette demande de crédit.

La parole n'étant plus demandée et l'entrée en matière n'étant pas contestée, la présidente précise que cette demande de crédit est soumise à la majorité qualifiée (2/3) et passe à l'examen de détail de l'arrêté et au vote d'ensemble. La majorité absolue n'étant pas atteinte (23 voix), **c'est par 22 OUI contre 9 NON et 3 abstentions, que le Conseil général rejette le crédit de fr. 170'000.- pour la réfection d'un appartement au collège des Bayards**, tel que présenté par le Conseil communal.

---

## 10. COMMUNICATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

### Arrivée de Nomad au Château de Travers

M. Fatton (cc) indique qu'il s'agit aussi d'un objet du patrimoine administratif, qui passera au patrimoine financier à la fin de l'année. Il s'agit du Château de Travers. L'établissement de droit public cantonal Nomad a élu domicile dans les locaux du Château de Travers qui est la propriété de notre commune. Ce sont 300 m<sup>2</sup> qui ont été mis à disposition de cette institution sur les deux étages Sud du bâtiment et ceci depuis le 15 août 2017. Un contrat d'une durée de six ans a été établi pour la mise à disposition de ces locaux. Une location annuelle de fr. 46'500.- a été définie, ce qui représente en gros fr. 550.- du mètre carré, charges comprises.

Après le départ de cet établissement du site de Couvet, le Conseil communal se félicite de contribuer au maintien d'une antenne Nomad et de sa vingtaine de collaborateurs au sein du Val-de-Travers dans un bâtiment du patrimoine administratif.

### Accord de positionnement stratégique

M. Mairy (cc) indique, comme paru dans la presse, que le Conseil d'Etat a signé avec les quatre régions du canton des accords de positionnement stratégique. Par quatre régions du canton, il faut entendre évidemment, les Montagnes, le Littoral, le Val-de-Ruz et le Val-de-Travers. Ces accords de positionnement stratégique remplacent ce qu'on appelait précédemment les accords de contrat-région qui étaient des accords qui avaient été signés un peu en même temps que la fusion et qui avaient permis aussi à la commune de porter différents projets avec un soutien accru des autorités cantonales.

Ces accords de positionnement stratégique ont un autre rôle, ils sont beaucoup plus souples, ils visent surtout, pour le Conseil d'Etat, à pouvoir mettre en avant les atouts complémentaires de chacune des régions. Il y a donc eu un travail effectué avec les régions pour définir quelles sont les principales cartes de visite que peuvent jouer chacune d'elles en complémentarité les unes des autres. Pour Val-de-Travers, les atouts qui sont ressortis de cette réflexion étaient principalement le fait que nous vivons dans un cadre de vie préservé, une région verte avec deux valeurs fortes qui sont reconnues sur le plan suisse, voire même au-delà, qui sont évidemment le Creux du Van et l'Absinthe. Il ne faut pas voir ça comme des symboles restrictifs ou uniquement à dimension touristique ; on arrive à mettre dans chacun de ces symboles d'autres valeurs fortes du Val-de-Travers. Pour les trois communes du Val-de-Travers, c'était une belle reconnaissance aussi de voir le Canton mettre ces atouts à l'honneur, puisque pour ce qui est du Creux du Van d'autres régions pouvaient s'en réclamer, en tout cas deux. Le Conseil communal est content de voir qu'au final c'est vraiment l'attachement avec le Val-de-Travers qui a été retenu.

Ce sont des accords qui ne portent pas sur des projets concrets, qui n'amènent pas non plus des mesures immédiates, mais qui permettront à terme de bénéficier de soutiens de la part du Canton, de la Confédération aussi lorsqu'on développera des projets qui pourront s'inscrire dans ce cadre-là. Il faut souligner aussi que le rôle joué par Val-de-Travers au développement économique est aussi reconnu dans ce cadre-là, en tant que pôle de développement régional.

M. Mairy précise encore que tous les éléments relatifs à ces accords de positionnement stratégique se trouvent sur le site Internet du Canton.

---

## 11. MOTIONS, PROPOSITIONS ET PROJETS D'INITIATIVES COMMUNALES

Aucune motion, proposition, ni projet d'initiative communale n'est présenté par le Législatif.

---

## 12. RESOLUTIONS

Aucune résolution n'est présentée par le Conseil général.

---

## 13. INTERPELLATIONS ET QUESTIONS

### A) INTERPELLATIONS

1. Interpellation du membre indépendant (déposée pour la séance du 16 juin) **au sujet d'un amendement du règlement de police en corrélation avec les nuisances de l'Aérodrome de Môtiers.**

*« Introduction : pour la séance du Conseil général du 13 mars 2017, une liste de questions fermées a été soumise au Conseil communal. Les explications et informations reçues lors de cette séance sont pour la plupart insatisfaisantes :*

- ✓ *On a l'impression que ces questions dérangent et qu'en fait on pourrait penser que la problématique ne nous regarde pas. En somme : il n'y a rien à voir, ce n'est pas votre business, circulez !*
- ✓ *Croire que la mise en place d'une piste en dur diminuera les émissions de bruit n'est pas prouvé du tout. Car c'est l'effet contraire qui aura lieu, les ondes de bruits seront amplifiées sur le sol en dur. N'oublions pas que la piste herbeuse actuelle absorbe une partie des bruits émis par les moteurs.*
- ✓ *Prétendre qu'il n'y a pas d'habitation dans la zone concernée est plutôt gratiné ! Car l'Est du village de Môtiers est dans la zone concernée.*
- ✓ *Enfin, d'entendre que certaines personnes sont « plus dérangés par les avions de l'armée qui s'entraînent durant des heures incroyables au-dessus de Val-de-Travers » (sic), me semble tout à fait déplacé. Pour information, le nombre de jours par année civile que l'on remarque notre aviation militaire au-dessus de nos têtes se limite à une trentaine de jour par an, sans les week-ends, et ceci que quelques heures par jour. N'oublions pas que les vols créneaux de vols d'entraînement de l'aviation militaire sont du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.*

*Contenu de l'interpellation : par principe de précaution, demande d'amendement du règlement de police (à défaut d'un règlement adéquat), avec insertion des points suivants dans un chapitre qui reste encore à définir :*

- a) Pour raison de lutte contre le bruit et protection de la population, les vols d'entraînements à partir de l'aérodrome de Môtiers sont autorisés du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00, pour autant que l'OFAC donne l'autorisation d'exploitation de l'aérodrome ;*
- b) Les vols en provenance d'autres aérodromes ou au départ de Môtiers sont soumis aux autorisations de l'OFAC. »*

Le chef du DTSC a répondu par écrit aux interrogations du membre indépendant en reprenant les éléments de son interpellation (en italique) :

1. *On a l'impression que ces questions dérangent et qu'en fait on pourrait penser que la problématique ne nous regarde pas. En somme : il n'y a rien à voir, ce n'est pas votre business, circulez !*

Nous regrettons que M. le conseiller général ait cette impression, cependant les échos que nous recevons au sujet de l'aérodrome sont assez différents de ce que nous est transmis par votre entremise.

2. *Croire que la mise en place d'une piste en dur diminuera les émissions de bruit n'est pas prouvé du tout. Car c'est l'effet contraire qui aura lieu, les ondes de bruits seront amplifiées sur le sol en dur. N'oublions pas que la piste herbeuse actuelle absorbe une partie des bruits émis par les moteurs.*

Nous n'avons aucune garantie à donner à ce jour, cependant nous vous rendons attentif au fait que pour goudronner la piste actuelle, il faudra passer par une procédure de permis de construire qui devra traiter de ce thème et ainsi que d'éventuelles compensations écologiques dans la zone. Et qui dit permis de construire dit dépôt d'un projet complet, publication et possibilité de s'opposer au projet.

Sur le plan technique, l'énergie à déployer par les moteurs pour faire décoller les avions sur un sol en dur sera moins grande, sur une durée plus brève, d'où en théorie moins de bruit. Il est aussi à relever que des revêtements phono-absorbant peuvent être utilisés pour réduire le bruit. La mise en dur de la piste aura pour conséquence une plus grande répartition des vols tout au long de l'année. De plus, une piste en dur permet de recourir à des avions moins puissants, moins bruyants et produisant moins de gaz à effet de serre. Cette tendance dans le choix des avions a déjà été engagée par l'ACVT.

3. *Prétendre qu'il n'y a pas d'habitation dans la zone concernée est plutôt gratiné ! Car l'Est du village de Môtiers est dans la zone concernée.*

Dans le cadre du projet de construction de la piste en dur, une étude de l'évaluation des impacts environnementaux a été effectuée en mars 2008. Il a été calculé que la valeur limite d'immissions (VLI) du DSII est respectée pour le local à usage sensible au bruit le plus proche (clubhouse du terrain de foot), situé à une centaine de mètres de l'extrémité Ouest de la future piste. Il a également été calculé que les VLI sont respectées dans la zone de faible densité située à environ 200 m au sud de l'aérodrome.

4. *Enfin, d'entendre que certaines personnes sont « plus dérangées par les avions de l'armée qui s'entraînent durant des heures incroyables au-dessus de Val-de-Travers » (sic), me semble tout à fait déplacé. Pour information, le nombre de jours par année civile que l'on remarque notre aviation militaire au-dessus de nos têtes se limite à une trentaine de jour par an, sans les week-ends, et ceci que quelques heures par jour. N'oublions pas que les vols créneaux de vols d'entraînement de l'aviation militaire sont du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.*

Cette partie de l'interpellation ne présente pas véritablement de question à laquelle nous puissions répondre. Néanmoins, rappelons que le Conseil général de Val-de-Travers a déjà été interpellé au sujet du bruit des avions militaires, en ce sens, il faut prendre la réponse du Conseil communal comme une prise en compte des remarques émises précédemment au sein de votre autorité.

*Par principe de précaution, demande d'amendement du règlement de police (à défaut d'un règlement adéquat), avec insertion des points suivants dans un chapitre qui reste encore à définir :*

- a) *Pour raison de lutte contre le bruit et protection de la population, les vols d'entraînements à partir de l'aérodrome de Môtiers sont autorisés du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00, pour autant que l'OFAC donne l'autorisation d'exploitation de l'aérodrome*

Selon le Plan sectoriel de l'infrastructure aéronautique (PSIA) – Le développement possible de l'aéroport est notamment fonction des territoires exposés au bruit. Le calcul de l'exposition au bruit prend en compte différents éléments. Le nombre de mouvements est l'un de ceux-ci ; les autres sont : la composition de la flotte, la répartition des mouvements dans le temps et les routes de vol. Si l'un des éléments change notablement, une nouvelle exposition au bruit doit être calculée. La courbe de bruit représentée sur la carte (55 dB(A)) montre la valeur de la planification pour un degré de sensibilité II (VP DS II) selon le tableau 21 de l'annexe 5 de l'OPB. Cette courbe symbolise toutes les autres courbes de bruit (VP DS III et IV, valeurs limites d'immission et d'alarme des DS II à IV. Le territoire exposé au bruit établit le cadre des « immissions de bruit admissibles » qui ne doivent pas être dépassées en dehors de ce territoire. Ces immissions sont à déterminer dans le cadre d'une procédure ordinaire (procédure d'approbation des plans ou de modification du règlement d'exploitation) et figurer dans la décision administrative correspondante. La courbe de bruit (55 dB(A)) de la carte montre les territoires exposés au bruit selon les prévisions 2010, soit la situation future avec le nombre maximal de mouvements (6000). Elle correspond au cadastre

d'exposition au bruit de 1993 basé sur 5176 mouvements. La différence du nombre de mouvements avec le potentiel PSIA n'est pas significative et ne nécessite pas de nouveaux calculs de bruit détaillés. Le cadastre d'exposition au bruit de 1993 reste donc en vigueur sans adaptation pour autant que les conditions d'exploitation restent identiques ; la courbe de 55dB (A) devient la courbe de référence PSIA.

A ce jour, la flotte utilisant l'aérodrome n'a pas subi de modification par rapport à celle définie pour le calcul de bruit. L'exploitant a déjà pris des mesures relatives au principe de précaution. La situation a été améliorée : un silencieux a été posé sur le moteur d'un avion basé. En outre, l'exploitant s'engage à informer régulièrement et à communiquer à la commune les grandes lignes de l'exploitation ainsi que les mesures prises en vue de maîtriser la charge sonore autour de l'aérodrome.

Pour la question des heures d'exploitation de l'aérodrome de Môtiers, le plus simple serait que vous déposiez formellement un projet de modification du règlement communal, qui sera repris par le Conseil général et transmis à la commission des règlements pour traitement, et ensuite soumis au Conseil général pour approbation dans sa version définitive.

*b) Les vols en provenance d'autres aérodromes ou au départ de Môtiers sont-ils soumis aux autorisations de l'OFAC ?*

Tous les vols doivent se faire selon les règles de l'OFAC.

M. Manfred Neuenschwander (indépendant) remercie le chef du DTSC pour cette prise de position. Il déclare rester un peu sur sa faim, en préférant rebondir sur ce sujet à une autre occasion, la soirée ayant déjà été assez longue.

## **B) QUESTIONS**

1. Question du membre indépendant (déposée pour la séance du 16 juin) **concernant le littering.**

*« Introduction : Depuis quelques années déjà, nous luttons contre le littering. Pour peu, il pourrait passer dans la normalité. Les services compétents de la commune et du Canton font de grands efforts pour nettoyer les axes principaux et secondaires, les chemins de campagne, sentiers et le long des cours d'eau. Les phases d'amélioration sont suivies par des détériorations plus ou moins importantes.*

*Les déchets abandonnés prennent souvent des années à se dégrader et certains nous survivront. Les plastiques, une fois dans l'eau, peuvent même migrer des milliers de kilomètres pour atteindre les océans, où ils se désagrègent petit à petit au gré des courants, sont avalés par les oiseaux et autres animaux et les microparticules sont ingérées par les poissons et crustacés les tenants pour comestibles. Mangez-vous encore du thon ou autres poissons ? Alors bon appétit ! Mais rassurez-vous, les conséquences ne se font pas sentir de suite...*

*Si d'aventure un bovin venait à avaler un bout d'aluminium provenant par exemple d'une canette ou autre détrit du genre, il existe une forte probabilité que sa santé en soit altérée, le système digestif détruit, éventuellement avec hémorragie interne et souffrances. Ce cas de figure pourrait même être considéré comme de la maltraitance avec ouverture d'un dossier pénal à la clé, car nul n'est tenu d'ignorer la loi.*

*Lutte contre le fléau : une volonté politique ainsi que du courage civique est nécessaire. L'introduction d'une consigne pour les contenants serait éventuellement une piste à suivre. Ou encore qu'une facture puisse être transmise au fabricant de la canette ou bouteille PET pour chaque canette et bouteille « perdue » dans la nature. Mais ces deux pistes ne peuvent être traitées qu'au niveau de la Confédération.*

*Saviez-vous que les auteurs de littering sont déjà punissables et susceptible d'une amende ? Par exemple les usagers de la route coupable de littering sont punissables de fr. 400.- par cas.*

*Au niveau communal, nos moyens sont limités mais nous avons des lois à disposition qu'il s'agit maintenant d'appliquer. Et le moment est venu d'agir ! Avoir des lois, c'est bien, les vivre et mettre en application c'est encore mieux. Mise à part la formation, l'instruction et l'éducation, il y a aussi la*

*sanction. Il s'agirait de donner mission à des personnes assermentées de procéder aux contrôles et d'enquêter le cas échéant pour trouver les coupables. On le fait bien pour les sacs de poubelles qui ne sont pas mis correctement dans les Moloks, pourquoi pas le faire pour les cas de littering ?*

*Questions : que coûtent à la commune les mesures correctives (le nettoyage) en moyenne par année, compté sur les 5 dernières années ? Quelles sont les informations statistiques en possession du Conseil communal pour l'année 2016 ? Quelle évolution pour les prochaines années ?*

*Question juridique : si une personne venait à chuter gravement à cause d'un déchet (par ex. le vélo glisserait sur une canette ou bouteille PET sur le bord d'un chemin cyclable) et viendrait à perdre la vie, qui serait tenu pour être responsable ? Les services cantonaux et communaux, le Conseil communal, le Conseil général, ou la personne qui a jeté le déchet, ou encore le fabricant de la canette ?*

*La commune de Val-de-Travers a-t-elle une assurance qui couvrirait ce genre de risque ? Quel pourrait être le coût annuel de ce genre d'assurance ? »*

La teneur de la réponse transmise par écrit par le chef du DI est la suivante :

*« Effectivement le littering est un problème récurrent au sein de notre société.*

*Notre commune y est aussi confrontée et le condamne chaque fois que cela est possible.*

*La tâche est ardue car il s'agit principalement d'un problème de comportement dû à un manque flagrant d'éducation et de civisme.*

*Lors d'un précédent rapport, le Conseil communal a déjà évoqué les démarches, soit la mise en place d'une campagne d'affichage au sein des écoles et sur le domaine public afin de permettre la sensibilisation des générations futures à la problématique du littering.*

*De plus, notre commune va s'inscrire dans une campagne nationale, nommée "No littering" afin d'obtenir le label "Commune contre le littering". Pour ce faire, des actions devront être menées durant l'année 2018 dans ce domaine.*

*Il est bon de rappeler que notre commune dispose de pas moins de 228 corbeilles urbaines sur l'ensemble de son territoire afin de permettre la diminution du littering.*

*Pour répondre aux questions posées dans le détail, à ce jour nous n'avons pas de statistiques exclusives aux cas de littering. Par contre, ce qu'il est possible de dire, c'est que notre service de voirie est mobilisé durant plus de 2'200 heures par année pour le nettoyage des corbeilles urbaines et la récolte de déchets sauvages, hors des containers Molok. Ces déchets sauvages représentent plus de 19 tonnes par année.*

*Pour ce qui est de la question juridique en cas d'accident, nous ne pouvons être tenus responsables que pour des défauts d'entretien au niveau de la structure routière ou par manque de signalisation en cas de dégradation de celle-ci. La commune dispose d'une assurance responsabilité civile.*

*Nous relevons en outre que le Règlement de police, au chapitre 6, article 6.2, mentionne qu'au niveau de la propreté, tout acte de nature à compromettre la propreté et le bon entretien du domaine public, ainsi que les parcs et domaines communaux est interdit. Toute infraction peut être sanctionnée selon l'article 19.7 des amendes tarifées du Canton, qui dit "tout dépôt en dehors des lieux prévus peut être amendé à hauteur de fr. 200.-". »*

M. Neuenschwander (indépendant) remercie là-aussi le chef du DI pour cette prise de position. Il n'est pas entièrement satisfait des réponses données, mais, encore une fois, il rebondira ultérieurement sur ce sujet.

.....

## 2. Question du groupe POP au sujet des aides versées aux associations RECIF et Atelier Fil

« Le POP s'interroge au sujet du « grand merci » adressé à la commune de Val-de-Travers par l'association RECIF dans son rapport d'activités 2016. Cette association d'accueil et rencontres pour femmes étrangères donne, parmi ses nombreuses activités, des cours de français pour allophones et est active à Neuchâtel et à La Chaux-de-Fonds.

A Fleurier, nous avons Atelier Fil, un atelier de couture qui suit de nombreuses personnes en rupture professionnelle et a pour but de les réinsérer dans le monde du travail. Atelier Fil offre des cours de français pour travailler à des personnes allophones.

La situation financière d'Atelier Fil n'est pas réjouissante. La commune lui verse fr. 300.- par année en tant qu'association et a répondu par la négative à plusieurs requêtes de soutien pour, notamment, les cours de français.

Nous aimerions savoir quelle est la somme qui a été attribuée à RECIF et quel est le critère qui détermine qu'une aide soit versée à un structure extérieure à la commune plutôt qu'à une association qui œuvre pour le développement de l'aide sociale localement. »

F. Mairy (cc) remercie le POP de s'interroger sur les aides versées aux différentes associations œuvrant dans le domaine social. Au budget communal, c'est une enveloppe de fr. 3'000.- qui est à disposition. Elle est gérée par le chef du DEFCOS et la cheffe du GSR. Ce montant permet d'apporter un soutien à des institutions qui offrent des prestations aux habitants de Val-de-Travers. Les critères de répartition sont simples, il faut que ces associations soient actives au Val-de-Travers ; celles qui ont leur lieu d'implantation au Val-de-Travers reçoivent une aide de fr. 300.- et pour celles qui sont à l'extérieur du Val-de-Travers mais qui offrent des prestations ici, l'aide est de fr. 200.-. M. Mairy précise donc que c'est une aide de fr. 200.- qui a été apportée à RECIF ; l'Atelier Fil reçoit quant à lui fr. 300.-. Il relève que la commune a été approchée par cette association pour un soutien plus marqué pour ses activités, mais il a été estimé que le soutien, pour des cours de français notamment, est déjà apporté par le Canton au travers du Service de la cohésion multiculturelle et que c'est de ce côté-là qu'un soutien supplémentaire peut peut-être être trouvé. Quelques contacts avec la responsable de l'Atelier Fil ont été pris pour l'aiguiller dans ses recherches, mais ce n'est pas au niveau de la commune qu'il appartient de subventionner d'avantage ces actions, même si elles semblent tout à fait légitimes et bienvenues ; c'est vraiment à l'échelon cantonal que ce travail d'intégration est fait.

Mme loset (POP) indique que son groupe est satisfait de la réponse du chef du DEFCOS.

---

Ayant épuisé les points à l'ordre du jour et la parole n'étant plus demandée, la présidente remercie le public de s'être déplacé ainsi que la presse. Elle souhaite à toutes et tous une excellente soirée. Elle lève la séance à 22h32.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

LA PRESIDENTE :

LE SECRETAIRE :

Christiane Barbey

François Oppliger

### **Motion en suspens :**

- ✓ PLR : Participation au programme « easyvote », déposée lors de sa séance du 16 juin 2017

### **Postulat en suspens :**

- ✓ Les Verts, UDC et le membre indépendant : « Plan de sauvetage du Centre sportif », déposé lors de sa séance du 25 septembre 2017